

Délibération N°2023-009.

Modification des statuts de l'INSPE Caen Normandie

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis favorable du conseil d'institut du 7 février 2023,*

Article 1.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'INSPE Caen Normandie proposée.

Annexe : Tableau des modifications.

Résultat du vote : Unanimité (32 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

COMMISSION DES STATUTS DU VENDREDI 3 MARS 2023
MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSPE CAEN NORMANDIE

REDACTION ACTUELLE	NOUVELLE REDACTION
<u>Article 11 – L'équipe de direction</u> Le (La) directeur(trice) de l'Inspé est assisté(e) par une équipe de direction composée des directeurs adjoints ou directrices adjointes, du directeur administratif ou de la directrice administrative et des chargé(e)s de mission. L'équipe de direction peut être élargie aux responsables pédagogiques en fonction des sujets abordés ainsi que le (la) président(e) du COSP. Les directeurs(trices) adjoint(e)s sont élu(e)s par le conseil d'institut sur proposition du directeur ou de la directrice d'institut pour une durée de mandat qui se termine avec celui du directeur ou de la directrice. Les chargé(e)s de mission, dont les conditions de désignation et les missions sont précisées dans le règlement intérieur, disposent d'une lettre de mission formalisée.	<u>Article 11 – L'équipe de direction</u> Le directeur ou la directrice de l'Inspé est assisté par une équipe de direction composée des directeurs-adjoints et des directrices-adjointes à la formation et à la recherche, du directeur-adjoint ou de la directrice-adjointe académique, du directeur administratif ou de la directrice administrative, et des chargés et chargées de mission. L'équipe de direction peut être élargie aux responsables pédagogiques en fonction des sujets abordés ainsi qu'au président ou à la présidente du COSP. Les directeurs-adjoints et les directrices-adjointes à la formation et à la recherche sont élus par le conseil d'institut sur proposition du directeur ou de la directrice de l'inspé pour une durée de mandat qui se termine avec celui du directeur ou de la directrice. Le directeur-adjoint ou la directrice-adjointe académique sont élus par le conseil d'institut sur proposition du Recteur ou de la Rectrice de l'académie, pour une durée de mandat qui se termine avec celui du directeur ou de la directrice, avec le rôle de favoriser et consolider les coopérations nécessaires à une professionnalisation de qualité. Les chargés et les chargées de mission, dont les conditions de désignation et les missions sont précisées dans le règlement intérieur, disposent d'une lettre de mission formalisée.

Délibération N°2023-010.

Statuts du centre de don de corps

CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 10 mars 2023

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis favorable du conseil de l'UFR Santé du 9 mars 2023,*

Article 1.

Le conseil d'administration approuve les statuts du centre de don de corps proposés.

Annexe : Statuts.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**



**STATUTS DU CENTRE DE DON DE CORPS –
UFR Santé
Université de Caen Normandie**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 1261-1 à R. 1261-33,
Vu la Loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique,
Vu le Décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche,
Vu l'arrêté du 24 novembre 2022 fixant la forme et le contenu du dossier de demande d'autorisation destiné aux établissements mentionnés à l'article R. 1261-25 du Code de la santé publique souhaitant assurer l'accueil de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche,
Vu la délibération n°..... du Conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie,
Considérant l'avis du Conseil de l'UFR Santé de l'Université de Caen Normandie en date du 9 mars 2023 approuvant la création du Centre de Don de Corps et son rattachement à l'UFR Santé,

PREAMBULE

Le don du corps a été organisé en France dans les années 1970 pour l'enseignement de l'anatomie, l'amélioration des pratiques chirurgicales et de la recherche.

Si le développement des techniques de simulation et leur diffusion dans les établissements universitaires a marginalisé le recours au don de corps, resté à l'écart de la réflexion et de la législation bioéthique, le groupe de travail ministériel ayant mené les travaux sur ce thème a mis en évidence le caractère irremplaçable du don de corps dans certains domaines de la formation et de la recherche en santé.

Dans cette optique, la loi de bioéthique a imposé que l'accueil des corps à des fins d'enseignement médical et de recherche ainsi que leur utilisation soient organisés par l'Université au sein d'une structure rattachée à l'unité de formation et de recherche en charge des études de santé.

C'est la raison pour laquelle le décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche vient réglementer la nature juridique des structures hébergeant les corps destinés à l'enseignement médical et la recherche.

En application de ces dispositions, le laboratoire d'anatomie évolue en deux entités distinctes : le Centre de Don du Corps et l'Ecole d'Anatomie et de Chirurgie de Caen.



TITRE I : DENOMINATION, NATURE OBJET DE LA STRUCTURE

Article 1 : Dénomination et nature

L'UFR Santé, composante de l'Université de Caen Normandie, héberge une structure d'accueil des corps conformément aux dispositions du décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche.

Cette structure est dénommée « Centre de don de corps » (CDC).

Article 2 : Localisation

Le Centre de don de corps est officiellement situé au sein de l'UFR Santé, Pôle des Formations et de Recherche en Santé, Campus 5 à Caen.

Article 3 : Missions

Le Centre de don de corps organise les conditions d'utilisation des corps à des fins d'enseignement, de formation et de recherche en santé, dans le respect des articles R. 1261-12 à R. 1261-16 du Code de la Santé Publique.

TITRE II : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 : Instances

Ce centre est dirigé par un Directeur ou une Directrice sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice de l'UFR Santé.

Du fait de la spécificité de sa mission, le Directeur ou la Directrice est assisté par un Comité d'éthique, scientifique et pédagogique dont il ou elle ne peut être membre.

Ce Comité est saisi pour avis par le Directeur ou la Directrice du Centre dans les conditions définies par les articles R. 1261-17 et R. 1261-18 du Code de la santé publique.

Article 5 : Désignation du Directeur ou de la Directrice

Le Directeur ou la Directrice est nommé pour un mandat de 4 ans, renouvelable, par le Président ou la Présidente de l'Université de Caen Normandie, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'UFR Santé. Il ou elle est choisi parmi le corps des enseignants-chercheurs ou personnels assimilés en fonction dans l'établissement tel que fixé par l'article 5 du décret n°87-31 du 20 janvier 1987.

Un Directeur adjoint ou une Directrice adjointe peut être nommé et révoqué par le Président ou la Présidente de l'Université sur proposition du Directeur ou de la Directrice du Centre. Son mandat prend fin au plus tard en même temps que celui du Directeur ou de la Directrice du Centre.



Article 6 : Compétences du Directeur ou de la Directrice du CDC

En tant que responsable, le Directeur ou la Directrice dirige le Centre de don de corps.

Il ou elle présente chaque année devant le conseil de l'UFR Santé un bilan de son activité.

Il ou elle peut être entendu par le Conseil d'administration de l'Université sur toute question relative au service qu'il ou elle dirige.

La fonction de Directeur ou de Directrice du Centre de don de corps est incompatible avec celle de Président ou de Présidente du Comité d'éthique, scientifique et pédagogique en vertu de l'art R. 1261-20 du Code de la Santé Publique.

Il ou elle lui appartient de saisir le Comité d'éthique scientifique et pédagogique et peut lui soumettre toute question.

Les questions entrant dans le champ des missions définies par l'article R. 1261-17-I du Code de la santé publique, reproduites à l'article 11-I des présents Statuts, **doivent obligatoirement être posées** au Comité d'éthique scientifique et pédagogique par le Directeur.

Dans l'hypothèse où le Comité d'éthique scientifique et pédagogique émet un avis favorable assorti de réserves, le Directeur ou la Directrice doit demander au Président ou à la Présidente de l'Université de saisir le responsable d'un autre centre de don de corps afin que le comité d'éthique, scientifique et pédagogique dudit centre assure le réexamen du projet.

Article 7 : Composition du Conseil de centre

Le Conseil de centre est composé de différentes catégories de membres :

- Les membres de droit sont :
 - Le Président ou la Présidente de l'Université ou son représentant. Il ou elle assure la présidence du Conseil.
 - Le Directeur ou la Directrice de l'UFR Santé ou son représentant,
 - Le Directeur ou la Directrice du Centre de don de corps,
- Les membres désignés, au nombre de deux, sont choisis par Directeur ou la Directrice de l'UFR Santé parmi le personnel hospitalo-universitaires titulaires (Professeurs et Professeures des universités praticiens hospitaliers).

Les membres désignés sont nommés par le Président ou la Présidente de l'Université, sur proposition du Directeur ou de la Directrice de l'UFR Santé, pour une durée de 4 ans. En cas de vacance de siège, la personne désignée l'est pour la suite du mandat restant à courir.



Chacun des membres de droit et des membres désignés du Conseil de centre bénéficient d'une voix délibérative.

- Les membres invités comprennent :
 - Le responsable administratif ou la responsable administrative du CDC,
 - Le directeur adjoint ou la directrice-adjointe.

Les membres invités participent au Conseil de centre. A ce titre, ils bénéficient d'une voix consultative.

Lors des séances du Conseil de centre, le Directeur ou la Directrice du Centre peut inviter ou auditionner toute personne dont la présence lui paraît utile au titre de ses compétences. L'avis ou les recommandations formulées par les membres invités ne lie ni le Conseil de centre, ni ses membres.

Article 8 : Fonctionnement du Conseil de centre

Le Conseil de centre se réunit au moins une fois par an à la demande du Directeur ou de la Directrice ou bien à la demande du Président ou de la Présidente du Conseil.

Tout membre du Conseil empêché peut donner mandat à un autre membre du Conseil afin de voter en son nom. Un membre du conseil ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Le Directeur ou la Directrice fixe l'ordre du jour au moins sept jours à l'avance. Les membres du Conseil peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour sur demande écrite adressée au Directeur ou la Directrice au moins 8 jours avant la réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut valablement siéger que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil sera valablement reconvoqué sur le même ordre du jour dans un délai de huit jours, sans avoir à satisfaire la condition du quorum.

Les décisions du Conseil, sauf majorité particulière requise, doivent être adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix.

Les votes peuvent avoir lieu à mains levées, sauf demande de vote à bulletin secret exprimée par l'un des membres du Conseil ou lorsqu'ils portent sur des personnes nommément désignées.

Il est tenu procès-verbal des séances et des délibérations. Les procès-verbaux doivent être approuvés par le Conseil de centre, et signés par le Directeur ou la Directrice.

Les fonctions de membres du Conseil de centre ne sont pas rémunérées.



Article 9 : Missions du Conseil de centre

Le Conseil de centre :

- Propose un budget annuel en recettes et en dépenses au conseil d'UFR
- Examine les orientations générales de recherche et pédagogiques en s'assurant notamment de leur adéquation avec le projet du Centre,
- Peut saisir pour avis le Comité d'éthique, scientifique et pédagogique de toute question ne relevant pas de la compétence du Directeur ou de la Directrice du Centre.

Article 10 : Composition du Comité d'éthique scientifique et pédagogique

Le Comité d'éthique scientifique et pédagogique est composé de dix membres répartis en deux collèges :

- Le collège des personnalités de l'université de Caen Normandie est composé de cinq membres désignés par le Président ou la Présidente de l'Université parmi lesquels doivent obligatoirement figurer :
 - Deux enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses en santé,
 - Deux enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses en sciences humaines et sociales qualifiés notamment en droit, éthique, philosophie ou sociologie,
 - Un technicien ou une technicienne de la structure d'accueil,
 - Le cas échéant, les représentants des établissements publics partenaires dispensant des formations médicales.
- Le collège de personnalités extérieures est composé de cinq membres désignés par le Recteur ou la Rectrice de la Région Académique :
 - Une personnalité experte en questions éthiques et scientifiques,
 - Un chercheur ou une chercheuse ou bien un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse en sciences humaines et sociales qualifié notamment en droit, éthique, philosophie ou sociologie,
 - Un professionnel de santé, psychologue,
 - Un professionnel de santé compétent en matière recherche impliquant la personne humaine provenant du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU),
 - Un représentant des donateurs ou de leurs familles.

La durée du mandat des membres du Comité d'éthique scientifique et pédagogique est de quatre ans, renouvelable une fois.

Le président ou la présidente du Comité d'éthique est désigné parmi ses membres par le Directeur ou la Directrice de l'UFR Santé.

Le Comité d'éthique se réunit à la demande du Directeur ou de la Directrice du Centre.



Il ne peut valablement siéger que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, le Comité sera valablement reconvoqué sur le même ordre du jour dans un délai de huit jours, sans avoir à satisfaire la condition du quorum.

Les décisions du Comité, sauf majorité particulière requise, doivent être adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix.

Les votes peuvent avoir lieu à mains levées, sauf demande de vote à bulletin secret exprimée par l'un des membres du Comité ou lorsqu'ils portent sur des personnes nommément désignées.

Il est tenu procès-verbal des séances et des délibérations. Les procès-verbaux doivent être approuvés par le Comité, et signés par le Président ou la Présidente.

Les fonctions de membres du Comité d'éthique, scientifique et pédagogique ne sont pas rémunérées.

Article 11 : Missions du Comité d'éthique scientifique et pédagogique

- I- Il est obligatoirement saisi par le Directeur ou la Directrice du Centre de don de corps concernant toute utilisation de corps (entier ou segmenté), quelle que soit la finalité de l'usage, notamment :
 - Les programmes de formation médicale et les programmes de recherche qui impliquent une utilisation du corps donné à des fins d'enseignement médical et de recherche ;
 - Les projets de formation impliquant une segmentation du corps ;
 - Les projets de formation impliquant la sortie temporaire du corps en dehors de la structure d'accueil ;
 - Les projets de recherche ;
 - Les projets de convention établis en application de l'article R. 1261-22 avec un organisme tiers ;
 - Tout projet de formation ou de recherche qui implique la conservation du corps pour une durée supérieure à deux ans.
- II- A titre facultatif, il peut formuler toute proposition au Directeur ou à la Directrice du Centre de don de corps.

Il peut être saisi par le Directeur ou la Directrice du centre d'une question ne relevant pas de son domaine de compétence exclusive.



En toutes hypothèses, il transmet son avis au Directeur ou à la Directrice du Centre de don de corps.

Lorsque le Comité émet :

- Un avis favorable avec réserve, il peut être procédé au réexamen de la demande et nouveau passage pour avis conforme au comité,
- Un avis défavorable, il ne peut être procédé au réexamen de la demande.

Le Comité d'éthique, scientifique et pédagogique conduit ses travaux en lien avec les instances pédagogiques et scientifiques de l'établissement autorisé.

Il conduit avec le Directeur ou la Directrice du centre le dialogue avec les autres instances éthiques compétentes.

Le Comité d'éthique, scientifique et pédagogique approuve le rapport annuel d'activité du Centre prévu au III de l'article R. 1261-16 du Code de la santé publique.

Les conditions de fonctionnement du présent Comité sont définies aux articles R. 1261-17 et R. 1261-18 Code de la Santé Publique.

TITRE III : FINANCEMENT

Article 12 : Financement

Le Centre dispose d'un centre financier propre intégré au budget de l'UFR Santé.

Il propose au conseil d'UFR un projet de budget en dépenses et recettes en tenant compte des dons et legs.

En tant que Centre rattaché à l'UFR Santé, le budget du Centre est géré au sein de l'UB 014.

TITRE IV : MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Article 13 : Utilisation des sujets ou des pièces anatomiques

Les conditions d'utilisation des sujets et pièces anatomiques relèvent des articles R. 1261-12 à R. 1261-25 du Code de la Santé Publique.

Ils prévoient notamment, les grands principes généraux suivants :



- Les sujets ou les pièces anatomiques sont exclusivement destinés à la formation des membres des professions médicales des personnels qui interviennent dans les blocs opératoires sous la supervision des premiers, et des personnes qui se destinent à l'exercice de ces professions.
- La participation d'une entité extérieure et de ses personnels n'est possible que dans le cadre d'une formation médicale de grande technicité en matière chirurgicale, ou impliquant le recours à des innovations spécialisées (Art. R. 1261-12). Elle se fera selon les conditions suivantes :
 - Elle doit rester accessoire (Art. R. 1261-24) ;
 - Elle nécessite une convention établie entre le tiers et le CDC (Art. R. 1261-22), Elle doit être visée par le comité d'éthique scientifique et pédagogique (Art. R. 1261-16) ;
 - Elle ne peut être source d'aucun profit.
- Sans porter atteinte au principe de gratuité, des frais de conservation (Art. R. 1261-24), de préparation et de mise à disposition des sujets de pièces, de l'utilisation des salles, peuvent faire l'objet d'une facturation compensatoire aux utilisateurs du corps, qui devront en supporter la charge.
- Les corps doivent faire l'objet de la meilleure restauration possible avant les opérations funéraires (Art. R. 1261-6), y compris lorsque ces opérations sont organisées par le CDC.
- La segmentation doit rester exceptionnelle et soumise à l'avis conjoint du directeur du CDC et du comité d'éthique scientifique et pédagogique (Art. R. 1261-13 et 18-IV).
- Le délai maximal de conservation des corps est de deux ans. Six mois supplémentaires peuvent être accordés sur avis du comité d'éthique scientifique et pédagogique, renouvelables une fois, selon la nature et la durée des travaux en cours (Art. R. 1261-5).

TITRE V : REGLEMENT INTERIEUR

Article 14 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisera les règles de fonctionnement du centre de don du corps dans le respect des présents statuts.

Il sera élaboré et adopté par le Conseil de centre, et voté par le Conseil de l'UFR Santé.



TITRE VI : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 15 : Modification des Statuts

La modification des présents statuts peut être demandée par le Président ou la Présidente de l'Université, par le Directeur ou la Directrice de l'UFR Santé, par le Directeur ou la Directrice du centre ou par 3/5 des membres du Conseil de centre.

Elle doit être approuvée par le Conseil de l'UFR Santé, sur proposition du Conseil de centre, et soumis au vote du Conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie.

Article 16 : Dissolution du Centre de don de Corps

La dissolution est décidée par délibération du Conseil d'Administration de l'Université de l'Université de Caen après avis du Conseil de l'UFR Santé.

Délibération N°2023-011.

Compte financier 2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à
caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de
l'exécution de leur budget,*

Article 1 :

Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier (BAIM).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2661 ETPT, dont 2337 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 324 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 266 991 898 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 201 251 786 € personnel
 - 38 990 201 € fonctionnement et intervention
 - 26 749 911 € investissement
- 265 385 154 € de crédits de paiement dont :
 - 201 251 786 € personnel
 - 33 941 461 € fonctionnement et intervention
 - 30 191 907 € investissement
- 261 468 819 € de recettes
- - 3 916 335 € de solde budgétaire (déficit)

Article 3 :

Le Conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- -8 774 826 € de variation de trésorerie
- 3 443 877 € de résultat patrimonial
- 7 671 926 € de capacité d'autofinancement
- -9 366 438 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération

Résultat du vote : 32 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOL

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

MOYENNE ETPT

			2020			2021			2022		
			Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL
			En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants- Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 077	0	1 077	1 072	0	1 072	1 078	0	1 078
		CDI	0	8	9	1	10	11	3	10	14
	Non permanents	CDD	312	110	422	316	91	407	297	95	392
	TOTAL		1 389	118	1 507	1 390	101	1 490	1 378	105	1 484
BIATSS	Permanents	Titulaires	769	0	769	755	0	755	738	0	738
		CDI	43	43	86	46	49	95	95	13	108
	Non permanents	CDD	106	99	205	112	163	276	126	206	332
	TOTAL		917	142	1 059	914	212	1 126	959	219	1 178
TOTAUX			2 306	260	2 566	2 303	313	2 616	2 337	324	2 661

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires agrégées au compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022		Montants exécutés		Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	203 003 402	203 003 402	201 251 786	201 251 786	252 880 294	256 258 142	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	55 677 933	55 677 933	55 881 290	55 881 290	201 765 580	204 654 783	Subvention pour charges de service public
					654 947	754 706	Autres financements de l'Etat
					1 364 940	1 401 169	Fiscalité affectée
Fonctionnement	42 262 442	37 206 280	38 990 200	33 941 460	22 998 036	21 457 953	Autres financements publics
					26 096 791	27 989 531	Recettes propres
					-	-	
Intervention					-	-	
					5 276 284	5 210 677	Recettes fléchées*
					2 897 360	2 897 360	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	31 670 723	33 086 018	26 749 911	30 191 907	2 313 317	2 313 317	Autres financements publics fléchés
					65 607	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	276 936 567	273 295 700	266 991 897	265 385 153	258 156 578	261 468 819	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					15 139 122	3 916 335	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Compte financier 2022 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	15 139 122	3 916 335	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	6 291 550	-		8 760 201	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	8 847 572	12 676 535		-	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	348 395	345 545	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 970 000	6 936 148	7 540 000	2 424 091	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-	3 500	-	2 610	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	18 457 517	11 201 528	7 540 000	2 426 701	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)		-	10 917 517	8 774 826	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	0	-	8 056 776	9 642 172	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		6 841 356	2 860 741	5 974 010	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	18 457 517	11 201 528	18 457 517	11 201 527	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Compte financier 2022 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés	PRODUITS	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés
Personnel	200 752 944	199 831 573	Subventions de l'Etat	201 765 580	207 465 060
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	58 774 495	56 173 916	Fiscalité affectée	1 964 850	1 381 594
Fonctionnement autre que les charges de personnel	56 620 278	54 504 955	Autres subventions	12 361 466	11 338 879
Intervention (le cas échéant)	0	0	Autres produits	40 890 280	37 594 872
TOTAL DES CHARGES (1)	257 373 222	254 336 528	TOTAL DES PRODUITS (2)	256 982 176	257 780 405
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	3 443 877	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	391 046	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	257 373 222	257 780 405	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	257 373 222	257 780 405

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 391 046	3 443 877
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 772 347	16 779 518
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	394 546
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	23 474	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	9 416	11 016
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	11 611 267	12 145 907
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	3 784 092	7 671 926

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0		Capacité d'autofinancement	3 784 092	7 671 926
Investissements	33 086 017	30 476 568	Financement de l'actif par l'Etat	3 258 581	3 261 704
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	10 061 867	10 020 879
			Autres ressources	895 477	501 167
Remboursement des dettes financières	348 395	345 545	Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	33 434 412	30 822 113	TOTAL DES RESSOURCES (6)	18 000 017	21 455 675
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0		Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	15 434 394	9 366 438

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants dernier budget rectificatif (n°2) voté le 23/11/2022	Montants exécutés
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	28 209 383	28 209 383
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 600 047	-4 600 047
Niveau initial de la TRESORERIE	32 809 430	32 809 430
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-15 434 394	-9 366 438
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-4 516 877	-591 612
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-10 917 517	-8 774 826
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	12 774 989	18 842 943
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 116 924	-5 191 661
Niveau final de la TRESORERIE	21 891 913	24 034 604

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles - Compte financier agrégé 2022

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement							Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	Reste à consommer sur AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	Reste à consommer sur CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	12 435 087	4 169 789	4 169 789	0	2 783 976	2 783 976	1 767 720	1 016 257	4 169 789	4 155 268	14 520	2 024 773	2 039 294	1 773 472	265 821	6 497 578	8 768
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	7 269 617	2 243 739	2 243 739	0	1 815 348	1 815 348	1 505 241	310 107	2 243 739	2 014 191	229 549	1 775 734	2 005 282	1 755 945	249 338	3 520 637	-21 155
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	4 851 704	1 997 295	1 997 295	0	1 236 435	1 236 435	968 774	267 662	1 997 295	1 865 191	132 104	1 134 062	1 266 166	1 078 303	187 863	1 885 635	22 575
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	45 847 921	15 885 578	15 885 578	0	15 471 575	15 471 575	12 598 414	2 873 161	15 885 578	14 784 018	1 101 560	9 709 645	10 811 205	11 557 021	-745 817	17 363 929	2 142 953
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	13 146 750	5 438 049	5 438 049	0	3 360 021	3 360 021	4 179 547	-819 526	5 438 049	5 423 516	14 533	2 166 483	2 181 016	2 061 699	119 317	3 529 154	2 132 382
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 197 634	28 117	28 117	0	87 081	87 081	54 991	32 090	28 117	28 117	0	87 081	87 081	54 227	32 854	1 114 527	764
Total Contrats de recherche	84 748 712	29 762 566	29 762 566	0	24 754 437	24 754 437	21 074 687	3 679 750	29 762 566	28 270 300	1 492 266	16 897 778	18 390 044	18 280 667	109 376	33 911 459	4 286 285
IF50ER01 Réhabilitation bâtiment B	29 295 678	21 825 784	21 825 784	0	2 764 925	2 764 925	2 371 407	393 518	14 435 673	14 435 673	0	10 018 124	10 018 124	8 995 412	1 022 712	5 098 487	766 106
IF50ER02 Rénovation Crec	9 247 392	5 097 114	5 097 114	0	3 611 027	3 611 027	3 823 879	-212 852	2 307 210	2 307 210	0	2 869 930	2 869 930	2 766 863	103 067	326 399	3 846 920
IF50ER03 Rénovation aile B Cycéron	12 997 516	163 264	163 264	0	120 960	120 960	85 953	35 007	26 433	26 433	0	97 233	97 233	37 233	60 000	12 748 299	185 551
IF50ER04 Réhabilitation stade campus1	4 840 000	2 653 700	2 653 700	0	225 791	225 791	214 614	11 177	2 539 433	2 539 433	0	200 000	200 000	119 180	80 820	1 971 686	209 701
IF50ER05 Mise en accessibilité cour d'honneur	880 500	60 545	60 545	0	799 955	799 955	805 723	-5 768	27 563	27 563	0	815 357	815 357	727 365	87 992	14 232	111 339
PRF00002 Conversion en chaufferie biomasse	8 587 614	6 948 539	6 948 539	0	439 075	439 075	1 145 670	-706 595	258 376	258 376	0	1 100 000	1 100 000	2 206 797	-1 106 797	493 405	5 629 036
Total Programme pluriannuels d'inv	65 848 701	36 748 946	36 748 946	0	7 961 733	7 961 733	8 447 246	-485 513	19 594 688	19 594 688	0	15 100 643	15 100 643	14 852 849	247 794	20 652 509	10 748 654
	150 597 413	66 511 512	66 511 512	0	32 716 170	32 716 170	29 521 933	3 194 237	49 357 254	47 864 988	1 492 266	31 998 421	33 490 687	33 133 516	357 170	54 563 968	15 034 939
Ss total personnel	36 415 694	12 255 811	12 255 811	0	7 393 934	7 393 934	7 254 734	139 200	12 255 811	12 255 811	0	7 393 934	7 393 934	7 254 734	139 200	16 905 149	0
Ss total fonctionnement	23 097 120	7 686 760	7 686 760	0	6 000 000	6 000 000	4 296 176	1 703 824	7 686 760	7 123 611	563 149	5 436 851	6 000 000	4 190 788	1 809 212	11 114 184	668 537
Ss total investissement	91 084 599	46 568 941	46 568 941	0	19 322 235	19 322 235	17 971 023	1 351 213	29 414 684	28 485 566	929 117	19 167 635	20 096 752	21 687 995	-1 591 242	26 544 634	14 366 403

Date :

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles - Compte financier agrégé 2022

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements N	Restes à encaisser > N
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	12 435 087	0	12 435 087	4 485 924	3 165 413	4 783 749
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	7 269 617	0	7 269 617	2 291 718	2 062 415	2 915 483
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	4 851 704	0	4 851 704	1 422 665	1 337 512	2 091 527
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	45 847 921	0	45 847 921	14 874 398	9 709 153	21 264 370
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	13 146 750	0	13 146 750	5 575 498	2 446 952	5 124 300
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 197 634	0	1 197 634	107 527	199 746	890 361
Total Contrats de recherche	84 748 712	0	84 748 712	28 757 730	18 921 191	37 069 791
IF50ER01 Réhabilitation bâtiment B	29 295 678	15 730 071	13 565 607	12 300 000	200 000	1 065 607
IF50ER02 Rénovation Crec	9 247 392	1 247 392	8 000 000	2 551 673	1 113 317	4 335 010
IF50ER03 Rénovation aile B Cycéron	12 997 516	0	12 997 516	97 516	0	12 900 000
IF50ER04 Réhabilitation stade campus1	4 840 000	2 640 000	2 200 000	1 000 000	1 000 000	200 000
IF50ER05 Mise en accessibilité cour d'honneur	880 500	380 500	500 000	0	0	500 000
PRF00002 Conversion en chaufferie biomasse	8 587 614	-190 186	8 777 800	1 607 018	2 897 360	4 273 422
Total Programme pluriannuels d'inv	65 848 701	19 807 778	46 040 923	17 556 207	5 210 677	23 274 039
Total	150 597 413	19 807 778	130 789 635	46 313 938	24 131 868	60 343 830

Date :

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2022

Université de Caen Année 2022 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 06.02.2023 Heure 09:59:42 Page 2
Charges (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	9 134,67	16 344,65
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	30 407 970,79	23 921 775,03
<i>Charges de personnel</i>	199 831 573,24	190 611 842,30
Salaires, traitements et rémunérations divers	120 649 037,59	114 245 106,77
Charges sociales	78 665 801,19	75 808 370,86
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	516 734,46	558 364,67
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	7 297 177,53	7 793 903,25
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	16 779 518,18	14 900 210,04
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	254 325 374,41	237 244 075,27
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	254 325 374,41	237 244 075,27
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>	4 303,22	2 158,52
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	6 740,26	7 792,42
<i>Autres charges financières</i>	109,83	147,70
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	11 153,31	10 098,64
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 443 877,13	9 071 360,02
TOTAL CHARGES	257 780 404,85	246 325 533,93

Université de Caen Année 2022 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 06.02.2023 Heure 09:59:42 Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	220 185 533,30	213 516 776,26
Subventions pour charges de service public	204 654 783,00	199 383 346,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 072 051,02	12 198 976,10
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	77 105,24	9 055,24
Produits de la fiscalité affectée	1 381 594,04	1 925 398,92
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	25 047 705,50	21 750 476,94
Ventes de biens ou prestations de services	23 678 531,28	20 245 506,63
Produits de cessions d'éléments d'actif	11 016,17	2 589,00
Autres produits de gestion	1 358 158,05	1 502 381,31
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	12 540 453,31	11 055 485,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	394 545,95	83 454,81
Reprises du financement rattaché à un actif	12 145 907,36	10 972 030,61
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	257 773 692,11	246 322 738,62
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>	3 983,18	130,64
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	2 566,98	2 584,56
<i>Autres produits financiers</i>	162,58	80,11
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 712,74	2 795,31
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	257 780 404,85	246 325 533,93

BILAN COMPTABLE AGRÉGÉ EXERCICE 2022

Université de Caen Agrégé		BILAN COMPTABLE			Date 03.03.2023
Année 2022					Heure 08:50:13
Période 01 à 15					
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	2 731 633,61	-1 502 558,34	1 229 075,27	1 064 166,75	
Immobilisations corporelles	392 142 417,00	-118 242 227,04	273 900 189,96	260 156 492,67	
Terrains	50 978 253,94	-761,58	50 977 492,36	51 004 524,06	
Constructions	249 257 606,67	-64 877 095,89	184 380 510,78	162 395 914,67	
Installations techniques, matériels et outillage	44 774 943,00	-29 418 327,32	15 356 615,68	12 053 516,19	
Collections	25 409,43	-11 197,11	14 212,32	15 353,90	
Biens historiques et culturels	3 972,89		3 972,89	3 972,89	
Autres immobilisations corporelles	34 243 678,22	-23 934 845,14	10 308 833,08	9 249 131,71	
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours	12 725 744,36		12 725 744,36	25 026 490,18	
Avances et acomptes sur commandes	132 808,49		132 808,49	407 589,07	
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles (biens vivants)					
Immobilisations financières	19 485,43		19 485,43	18 595,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	394 893 536,04	-119 744 785,38	275 148 750,66	261 239 254,42	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks	842 307,37	-751 991,26	90 316,11	110 111,51	
Créances	35 961 685,80	-169 289,95	35 792 395,85	26 644 736,55	
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	30 205 911,46		30 205 911,46	21 587 945,38	
Créances clients et comptes rattachés	5 701 889,64	-123 625,17	5 578 264,47	5 376 513,72	
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					
Avances et acomptes versés sur commandes				4 923,06	
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances sur les autres débiteurs	53 884,70	-45 664,78	8 219,92	-324 645,61	
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	253 016,93		253 016,93	98 058,31	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	37 057 010,10	-921 281,21	36 135 728,89	26 852 906,37	
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	24 034 603,99		24 034 603,99	32 809 429,86	
Autres					
TOTAL TRESORERIE	24 034 603,99		24 034 603,99	32 809 429,86	
Comptes de régularisation					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL GENERAL	455 985 150,13	-120 666 066,59	335 319 083,54	320 901 590,65	

Université de Caen Agrégé Année 2022 Période 01 à 15		BILAN COMPTABLE		Date 03.03.2023 Heure 08:50:13
PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021	
FONDS PROPRES				
Financements reçus		234 458 470,10	232 856 810,97	
Financements de l'actif - Etat		161 438 799,94	163 870 709,08	
Financement de l'actif par des tiers		73 019 670,16	68 986 101,89	
Fonds propres des fondations				
Ecart de réévaluation				
Réserves		49 807 782,50	24 363 827,55	
Report à nouveau		39 108,59	16 372 594,93	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		3 443 877,13	9 071 360,02	
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES		287 749 238,32	282 664 593,47	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		95 661,72	17 285,91	
Provisions pour charges		673 677,00	671 317,00	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		769 338,72	688 602,91	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires				
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		4 544 616,22	4 890 160,76	
Dettes financières et autres emprunts		7 218,64	7 218,64	
TOTAL DETTES FINANCIERES		4 551 834,86	4 897 379,40	
DETTES NON FINANCIERES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 130 001,28	3 369 661,16	
Dettes fiscales et sociales		9 044 549,00	7 618 588,19	
Avances et acomptes reçus		23 064 680,36	17 004 956,78	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Autres dettes non financières		948 764,78	768 978,65	
Produits constatés d'avance		4 060 676,22	3 888 830,09	
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		42 248 671,64	32 651 014,87	
TRESORERIE				
Autres éléments de trésorerie passive				
TOTAL TRESORERIE				
Comptes de régularisation				
Ecart de conversion Passif				
TOTAL GENERAL		335 319 083,54	320 901 590,65	

L'annexe aux comptes 2022

Présentation du document

Le présent document est un état financier qui complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Il vise à apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et accompagne les informations qu'il contient.

Il est établi selon les préconisations de l'instruction du 22 décembre 2021 de la direction générale des finances publiques n° ECOE2138691J portant instruction comptable commune, publiée au BOFIP-GCP-21-0042 du 22 décembre 2021.

La note est établie par ailleurs en tenant compte du passage effectif de l'établissement à la GBCP au 1^{er} janvier 2017. Cette annexe est en conséquence établie selon les modalités de présentation exposées par la norme 1 de l'instruction commune : Modalités de présentation des états financiers.

Les éléments mentionnés dans cette annexe sont réputés significatifs dès lors qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

- Le poste représente un certain pourcentage du total du bilan ;
- La variation représente entre 10 et 20% du montant total du poste ;
- Le montant considéré représente plus de 10% du bénéfice net.

SOMMAIRE

- 1..... Les faits marquants de l'exercice
- 2..... Les règles et méthodes comptables
- 3..... Les analyses des postes du bilan
- 4..... Les analyses du compte de résultat
- 5..... Autres informations
- 6..... Les effectifs
- 7..... Les annexes

1 - Les faits marquants de l'exercice 2022

En 2022, l'Université a encore connu un mode fonctionnement adapté en raison de la crise sanitaire. Les services financiers et l'agence comptable ont pu une nouvelle fois faire face aux exigences attendues grâce notamment au développement du télétravail rendu possible par un service informatique performant.

L'année 2022 a été marquée par l'achèvement de plusieurs programmes de travaux de grande ampleur : le bâtiment B, le CREC phase 1, la cour d'honneur, le stade phase 1. Quelques factures sont encore en attente, mais l'essentiel a été payé sur ces programmes. Restent en cours à ce jour le CREC phase 2, le stade phase 2 et la chaufferie biomasse.

L'année 2022 a vu se finaliser la dévolution du patrimoine avec l'acte notarié consacrant cette dévolution et sa prise en compte en comptabilité.

Mais 2022, c'est également l'année de la guerre en Ukraine et de ses répercussions économiques et la flambée des prix de l'énergie (passant de 3 480 246 € en 2021 à 6 382 325 € en 2022) compensée à hauteur de 1.3 millions d'€ via la SCSP. Une autre mesure non compensée qui a pesé lourdement sur le résultat de l'exercice, l'augmentation du point d'indice de 3.5 % dont le coût estimé se situe aux alentours de 2.6 millions d'euros.

Sur le plan comptable, l'année 2022 se caractérise par une augmentation des charges de fonctionnement (+ 17,1 millions d'€), mais aussi une augmentation des produits importante (+ 11.5 millions €), ce qui a quand même abouti à un résultat bénéficiaire (en très nette baisse par rapport à 2021).

Ainsi le bénéfice constaté est passé de **9 071 360 €** à **3 443 877 €**

Quant au bilan patrimonial de l'établissement, l'année 2022 s'est caractérisée par la poursuite des travaux de fiabilisation de l'inventaire physique en collaboration avec les composantes (sorties d'actifs votées lors de 3 Conseils d'administration).

2 - Les règles et méthodes comptables

Rappel : accès aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) et certification des comptes

L'UNICAEN a accédé au 1er janvier 2011 aux responsabilités et compétences élargies (RCE) prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) et le décret du 27 juin 2008, dont l'une des principales conséquences est le transfert par l'Etat de la masse salariale du Titre 2 de son budget.

La loi de 2007 prévoyant une certification annuelle des comptes par un commissaire aux comptes, l'UNICAEN a donc missionné le Cabinet Mazars par une procédure de Marchés Publics, portant sur les exercices 2017 à 2022 inclus.

Les années prises en référence dans cette annexe relative aux comptes 2022 sont donc comparables, en particulier pour les chiffres de dépenses de masse salariale et ceux des subventions reçues de l'Etat pour financer les charges de service public (SCSP).

Les comptes annuels des EPSCP sont établis selon les principes comptables repris par l'instruction numéro ECOE2138691J du 22 décembre 2021 et en conformité avec le plan comptable général découlant de l'instruction comptable commune.

Dès lors, la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2022 est comparable dans les méthodes suivies à celles qui ont permis d'établir les comptes relatifs à l'exercice 2021.

Ainsi, l'Université s'étant dotée, depuis le 1er janvier 2017, d'un logiciel compatible avec la GBCP, elle a donc appliqué en 2022 le décret GBCP. Le bilan d'entrée 2022 est donc comparable à celui de sortie 2021.

2.1 - Les principes comptables de base

Les comptes de l'université de Caen (qui intègrent les comptes de l'université et du Budget Annexe Immobilier depuis le 1^{er} janvier 2020), Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis conformément au nouveau référentiel comptable applicable à compter du 1er janvier 2017 :

- En conformité avec le Plan Comptable Général (PCG) résultant du règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 modifié, du Comité de la réglementation comptable.
- En conformité avec la nouvelle nomenclature M9 applicable aux comptes clos au 31 décembre 2022 ;
- Suivant les préconisations de l'instruction du 20 novembre 2013 sur la comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps (CET), des heures supplémentaires et des heures complémentaires.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 29 janvier 2014 relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.
- Suivant les préconisations de l'instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs.
- Suivant l'instruction FCPE1525868J du 16 octobre 2015 relative au retraitement des ressources affectées.
- Et suivant les préconisations du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNOCP)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 - Les immobilisations et subventions d'investissement et leurs amortissements respectifs

2-2-1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Méthode d'intégration à l'actif des comptes :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et chacune des immobilisations est comptabilisée en tant qu'élément indivisible de l'actif principal et pour son coût total dans le respect de l'instruction du 09/04/2014 :

- Le prix d'achat après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes ;
- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Méthode et durée d'amortissement :

Suite au vote du Conseil d'Administration, les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2011 sont amortis à compter du jour de la mise en service suivant la méthode du prorata temporis. Ils étaient précédemment amortis par annuité à compter du 1^{er} janvier suivant.

Lors de la reprise des biens de l'inventaire dans la comptabilité GBCP en 2017, tous les biens ont été repris selon la méthode du prorata temporis qui s'applique aussi à la neutralisation de leur financement.

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2022 a fixé les durées d'amortissement pour l'exercice 2022 selon le tableau ci-dessous. De plus, il a été acté que le seuil unitaire de signification restait inchangé à 800 € HT pour le cas général. Échappent à cette règle, les matériels informatiques (postes informatiques, smartphones, tablettes, ordinateurs portables, etc.) qui sont comptabilisés en investissement quel que soit le montant ; mais également les matériels acquis sur contrat de recherche qui suivent les dispositions prévues au contrat de recherche.

Catégorie d'immobilisation	Compte M9	CA du 06-04-2012	CA du 23-11-2022
Logiciels, brevets, licences	205	5 ans	5 ans
Constructions	2131	20 à 30 ans	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements de constructions	2135	20 ans	20 ans
Installations techniques complexes	2151	10 ans	10 ans
Installations à caractère spécifique	21531/35/38	5 ans à 10 ans	Non utilisé
Matériel scientifique	2154	5 ans à 10 ans	5 ans
Matériel d'enseignement	2156	10 ans	10 ans
Agencement du matériel et outillage	2157	10 ans	10 ans
Collections	216	10 ans	Pas d'amortissement
Agencements divers	2181	20 ans	20 ans
Matériel de transport	2182	7 à 10 ans	5 ans
Matériel de bureau	21831	10 ans	10 ans
Mobilier	2184	10 ans	10 ans
Matériel informatique	21832	3 à 5 ans	3 ans
Matériel divers	2188	10 ans	10 ans

Composition des postes d'actifs :

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels, brevets et licences.

Les immobilisations corporelles et leur variation se décomposent en :

1/ **Patrimoine immobilier (terrains et constructions)** : l'évaluation des biens chiffrés en 2010 par le CBRE et intégrés dans le patrimoine a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2014 en collaboration entre les services de l'Université et ceux de France Domaines. Les nouvelles évaluations ont été intégrées en comptabilité en date du 01/01/2015, les anciennes évaluations de 2010 ont été sorties à la même date. Concomitamment une sortie des travaux menés dans ces bâtiments entre les deux évaluations a été opérée.

2/ **Actifs mobiliers** : les travaux engagés concernant la fiabilisation de l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement se sont poursuivis. La procédure mise en place pour l'apurement régulier et permanent des actifs mobiliers (1 fois par an à minima) et pour la vérification systématique de présence des biens d'une valeur significative (supérieure à 15.000

€) a permis de procéder à 3 opérations de sortie d'actifs, votées lors des Conseils d'administration des 08 juillet 2022, 14 octobre 2022 et 23 novembre 2022.

Ce travail continuera à être mené très régulièrement en lien avec les services techniques (DSI, DPL) et les composantes, en particulier les laboratoires pour les biens scientifiques.

3/ Les immobilisations en cours au 31/12 concernent principalement la poursuite des travaux de réhabilitation du CREC pour 4 918 046 €, les travaux de sécurisation du campus 2 pour 1 123 198 €, la réhabilitation du stade pour 2 618 085 € et les travaux relatifs à la conversion de la chaufferie en biomasse pour 2 231 000 €.

Les immobilisations financières concernent des prêts octroyés aux personnels par l'Université et l'acquisition de titres de participation dans la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, à l'automne 2019 pour un montant de 15 000 €.

2-2-2) Les subventions d'investissement

Lors de la préparation des budgets, primitifs et rectificatifs, les subventions connues et fléchées pour l'investissement sont inscrites puis titrées et comptabilisées en section d'investissement.

La reprise des subventions d'investissement s'effectue en parallèle des amortissements pratiqués sur les biens financés par ces financements auxquels elles ont été rattachées.

Les financements externes sont inscrits au bilan en tant que financements rattachés à des actifs, soit au vu des précisions contenues dans les décisions attributives de subventions, dans le respect de la partie versante, soit d'après la réalité et la connaissance de l'origine du financement de l'actif, suivant les modalités prévues par l'instruction du 18 décembre 2012.

2.3 – Changement de méthode

2-3-1) La comptabilisation des congés annuels

En 2022, un changement de méthode quant à la comptabilisation des congés payés a été opéré. L'ancienne formule de calcul était la suivante :

Régime annuel congés (54 ou 49 ou 44j) X la quotité de temps de travail - 20j (fermeture été) X 4/12 (septembre à décembre) - le nombre de congés pris du 01/09 au 31/12 sur le quota N/N+1 + 5j (fermeture hiver)

Elle fait place à une formule plus simple :

- Pour les agents présents au 01/09/N : Régime annuel congés X quotité temps de travail X 4/12 - le nombre de congés pris sur le quota 2022 – 2023.

NB : cette formule est possible car le solde de congés sur le quota N-1 est forcément à zéro puisque soit le solde est perdu soit il est basculé sur le CET.

- Pour les agents arrivés après le 01/09/N : Régime annuel congés / 365 X nombre de jours de présence X quotité de travail - le nombre de jours de congés pris sur le quota N/N+1.

L'incidence de ce nouveau mode de calcul est de – **240 588 €** sur le résultat de l'exercice.

Cas particulier des enseignants et des enseignants chercheurs

Les enseignants et les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. En l'absence de suivi des droits à congés, s'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants et des

enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucune charge à payer ne peut être comptabilisée à ce titre. Il subsiste donc une incertitude quant au montant à l'échéance de l'obligation.

2-3-2) La CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)

Une modification dans le calendrier de versement a été notifiée en décembre 2022 : 100 % en janvier avec une péréquation en juillet. Toutefois s'agissant de recettes à l'encaissement, aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé.

3 – Analyse des postes du bilan

3.1 - Actifs immobilisés (cf. annexe 4 du compte financier)

Le montant est valorisé selon les coûts complets d'acquisition des immobilisations. Le montant des entrées d'actifs s'est élevé à **31 226 522 €** et le montant des sorties d'actif s'est élevé à **2 248 209 €**.

Au cours de l'année 2022, le patrimoine immobilier de l'Université a augmenté de **28 978 313 €**.

Le montant de l'actif immobilisé s'élève désormais à **394 893 536 €**, amorti pour une valeur de **119 744 785 €**, soit une valeur nette de **275 148 751 €** en très nette augmentation.

En effet, la valeur nette de 2021 était de **261 239 254 €**, soit une augmentation de **5.3 %** (après 4.9 % en 2021). Cela tend à traduire un renouvellement significatif du patrimoine immobilier qui résulte principalement des travaux du bâtiment B et de ceux du CREC, mais également de l'effort d'investissement très significatif en matériels pédagogique, de recherche et informatique.

Il se répartit de la manière suivante :

- Budget annexe immobilier (BAIM) : **313 755 559 €** avec un amortissement de **64 934 554 €** soit une valeur nette de **248 821 005 €**
- Université hors BAIM : **81 137 977 €** avec un amortissement de **54 810 232 €** soit une valeur nette de **26 327 745 €**.

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à **1 229 075 €**, en augmentation de **15.5 %** (12.1 % en 2021 et 65 % en 2020). Cela traduit, au-delà de l'effort pour faire face à la crise COVID, un renouvellement régulier des licences informatiques.

La valeur brute du poste constructions augmente de **30 158 139 €** en raison principalement de l'intégration du bâtiment B.

Corollairement le poste des immobilisations en cours de construction diminue fortement (-49.2 %) passant de 25 026 490 € à **12 725 744 €**.

Le poste Matériel d'enseignement et scientifique s'élève à **44 774 943 €** en valeur brute, en augmentation de **7 390 052 €**, en raison de nombreuses acquisitions de matériel de recherche et d'équipement numérique.

Le poste autres immobilisations corporelles regroupe pour l'essentiel :

- le mobilier pour **5 775 834 €** en valeur brute (en augmentation de 33 %);
- le matériel informatique pour **15 857 904 €** (en augmentation de 7.4 %);
- les véhicules pour **1 130 269 €**;
- et les matériels divers pour **10 102 062 €**.

Au titre des immobilisations financières, l'Université a poursuivi sa politique de prêts aux personnels en difficulté. Au 31/12/2022, 6 personnes étaient concernées pour un total de **6 500 €** et un solde de **4 486 €** à rembourser

Par ailleurs, **15 000 €** de titres de participation dans la SAS EMR ont été acquis en 2019 pour permettre à l'Université de poursuivre les travaux de recherche engagés en matière d'Energies Marines Renouvelables, en partenariat avec d'autres Universités et entreprises.

3.2 - Amortissements et dépréciation des immobilisations (Annexes 5 et 2 du compte financier)

Les dotations de l'exercice s'élèvent à **16 581 017 €** en augmentation sensible par rapport à la dotation de l'exercice 2021 (+1 888 926 €).

La variation de l'exercice par poste d'immobilisation est détaillée à l'annexe 5 du compte financier.

Au cours de l'exercice, aucune dépréciation des immobilisations n'a été identifiée et comptabilisée par l'Université (cf. tableau des dépréciations - annexe 2 au compte financier).

3.3 - Stocks (Annexe 3 du compte financier)

L'université de Caen comptabilise le stock des livres et ouvrages divers des Presses Universitaires de Caen (PUC) et le stock des objets publicitaires.

A la fin de l'exercice, ils s'établissent à **842 307 €** répartis de la manière suivante :

	2021	2022	Variation
3228 -Stocks- Objets promo.	41 848	41 501	-347
3710 - Stocks-March. PUC	765 440	800 806	35 366

Le stock des livres du service des publications est comptabilisé en application des règles et usages en vigueur dans l'édition, à savoir : les stocks sont calculés au prix de revient du livre, tous les ouvrages en stock (y compris ceux qui sont chez les diffuseurs) sont recensés et seuls ceux des trois dernières années sont valorisés : pour l'année N, la valeur du stock est égale à la quantité en stock au 31 décembre multipliée par le prix de revient ; pour les années N+1 et N+2, seuls 30 % et 10 % respectivement sont retenus sur la valeur calculée de la même façon.

La dépréciation des stocks des PUC s'élève à la clôture de l'exercice 2022 à **751 991 €**.

3.4 - Créances : (Annexe 8 du compte financier)

En fin d'exercice, la créance sur les entités publiques s'élève à **30 205 911 €** en augmentation de **8 617 966 €** par rapport à l'exercice précédent.

Créances sur les entités publiques	Ex 2021	Ex 2022	Variation
4411 - Subventions d'investissement	2 972 460	5 672 338	2 699 878
4417 - Subventions d'exploitation	2 175 227	1 812 188	-363 039
4456 - Crédit TVA à reporter	7 408 379	0	-7 408 379
4458 - Remboursement de TVA demandé	0	11 869 108	11 869 108
44877 - Subventions à recevoir	9 031 879	10 852 277	1 820 398
Total	21 587 945	30 205 911	8 617 966

Le montant des investissements en recherche et la déductibilité de la TVA sur les travaux immobiliers en cours (au titre de la LASM: livraison à soi-même), génèrent un crédit de TVA de **11 869 108 €** en fin d'exercice dont le remboursement a été demandé (contrôle fiscal sur place les 19/01/2023 et 01/02/2023). Cependant, au titre de la LASM, l'université reversera en 2023 environ 5 millions € au titre la LASM sur le bâtiment B.

Le montant des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice augmente fortement **(+ 1 820 398 €)**. Il concerne principalement **239** contrats de recherche en cours pour un montant total de **10 535 174 €**.

Pour la première fois depuis des années, il n'y a pas de subvention attendue à plus d'un an sur les contrats de recherche et donc aucune provision n'a été enregistrée.

	2019		2020		2021		2022	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
créances sur subvention d'investissement	3	55 077	2	47 346	1	38 266	0	0
créances sur subvention de fonctionnement	7	332 242	7	313 681	3	273 685	0	0

Le poste clients se situe sensiblement au même niveau qu'en 2021.

Créances clients	2020	2021	2022	Variation
4111 – Clients	3 279 426	2 320 556	2 671 394	350 838
4160 - Clients douteux	182 132	164 197	123 625	-40 572
4180 - Clients factures à établir	4 531 002	3 055 957	2 906 871	-149 086
Total	7 992 560	5 540 710	5 701 890	161 180

Au 31 décembre, l'ensemble des créances clients douteux provisionnées s'élève à **123 625 €**, poste en nette diminution (164 197 € en 2021 soit -24.7 %) par rapport à l'exercice précédent. Cela fait suite à une baisse régulière du nombre de créances douteuses au fil des années, traduisant un apurement et un recouvrement plus régulier des créances. Le nombre de dossiers en clients douteux est aujourd'hui stable. La provision couvre tout le compte 416 qui regroupe 74 créances supérieures à six mois d'antériorité (98 en 2021).

En fin d'exercice, le montant des dossiers contentieux de plus d'un an évolue comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Nombre	26	32	35	26
Montant	57 469	79 098	70 165	105 177

Cette évolution recouvre un encours clients globalement stable. Compte tenu de son évolution et de la crise sanitaire qui a fragilisé un peu plus nos débiteurs, il sera difficile d'améliorer ce ratio.

La créance sur les autres débiteurs correspond au solde des restes à recouvrer sur trop perçu et indemnités journalières pour un montant de **45 665 €**.

Les charges constatées d'avance retrouvent leur niveau de 2020 pour s'établir à **249 208 €**. Elles concernent quasi exclusivement des abonnements à des services numériques, nombreux au sein de l'établissement.

3.5 – Trésorerie

L'évolution de la trésorerie, quoiqu'attendue, montre les limites de la dévolution du patrimoine sans financement adossé. Elle se situe à environ 24 M€ avec une baisse constatée de 8.7 M€. Cette situation presque flatteuse ne résiste pas à une analyse plus fine. En effet, si on retire du solde de trésorerie les avances sur subventions reçues, les fonds réellement disponibles tombent à 1.1 M€ soit 1.7 jours de fonctionnement.

De plus, n'oublions pas que c'est grâce à l'encaissement de l'emprunt pour les opérations immobilières d'un montant de 5 M€ en 2019 que le solde des disponibilités est encore positif.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation
TRESORERIE ACTIVE	35 875 096	32 809 430	24 034 604	-8 774 826
Avances sur subventions Etat et autres financeurs : trésorerie fléchée	-21 040 302	-16 684 805	-22 920 526	-6 235 721
Total disponibilités	14 834 794	16 124 625	1 114 078	-15 010 547
CHARGES DECAISSABLES	218 979 911	221 681 102	237 557 010	2 701 191
Trésorerie en jours	24,4	26,2	1,7	-24,5
CHARGES PERSONNEL	185 733 662	190 595 230	199 831 573	4 861 568
Trésorerie en jours	28,8	30,5	2,0	-28,4

De manière plus anecdotique, le plan de trésorerie montre que les « creux » de trésorerie se situent fin mars, fin juin et fin décembre et qu'à l'inverse, les « pics » de trésorerie correspondent aux mois de versement de la subvention pour charge de service public (janvier, avril, juillet et octobre). Le deuxième semestre est marqué par la rentrée concomitante des recettes liées aux droits d'inscription.

3.6 - Les Fonds propres

Les fonds propres de l'UNICAEN sont composés au 31/12/2022 :

- Des financements de l'Etat, soit par mise à disposition du patrimoine immobilier, soit par attribution de subventions d'investissement, notamment du CPER ;
- Des réserves qui retracent le résultat cumulé des exercices antérieurs ;
- Le résultat de l'exercice ;
- Des postes report à nouveau ;
- Des subventions d'investissement allouées par différents financeurs autres que l'Etat (Région, Départements, Communes, Europe...).

Les financements de l'Etat comptabilisés au passif du bilan (cf. Annexe 6 au Compte financier) se décomposent en 3 catégories :

- Les financements non rattachés à des actifs s'élèvent à **6 465 723 €**. Ils concernent notamment la part de l'Etat dans le financement des travaux en cours ou en attente de réalisation ;
- Les financements de l'Etat représentant la contrepartie de biens patrimoniaux remis en pleine propriété. Ils s'élèvent à **140 795 332 €** ;

- Les financements des autres actifs par l'Etat d'un montant de **14 177 745 €**, retracent les subventions allouées pour les différents programmes de travaux réalisés par l'établissement, soit dans le cadre des différents CPER, soit dans le cadre de travaux spécifiques de mises en sécurité.

Les autres financements de l'actif par des tiers (**cf. annexe 6 au Compte Financier**) sont les suivants :

	2020	2021	2022	Variation
Région - non rattachés à un actif	402 322	7 139 792	1 200 827	-5 938 965
Autres collectivités (ou EP) - non rattachés à un actif	751 011	1 929 016	2 271 033	342 017
Union Européenne - non rattachés à un actif		401 673	1 274 990	873 317
Autres organismes - non rattachés à un actif	29 473	0	135 000	135 000
Total financements non rattachés à un actif	1 182 806	9 470 481	4 881 849	-4 588 632
Région - rattachés à un actif	54 333 060	51 154 121	56 429 577	5 275 456
Département - rattachés à un actif	190 519	362 176	272 257	-89 919
Commune et groupements - rattachés à un actif	361 359	409 315	1 127 506	718 191
Autres collectivités et EP – rattachés à un actif	804 845	903 931	1 485 556	581 625
Union Européenne - rattachés à un actif	3 560 583	4 357 344	6 608 422	2 251 078
Autres organismes - rattachés à un actif	198 383	175 011	152 728	-22 283
Autres - rattachés à un actif	2 164 404	2 153 724	2 059 275	-94 449
Total Financements rattachés à un actif	61 613 153	59 515 621	68 135 321	8 619 699
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	227 461 349	232 856 811	234 455 970	1 599 159

On constate une augmentation finale des financements reçus inscrits au passif de **1 599 159 €**.

Au 31/12/2022, les financements de l'Université sont répartis de la manière suivante :

- **BAIM :** **218 093 943 €** (dont 159 653 083 € par l'Etat)
- **Université :** **16 362 027 €** (dont 1 785 717 € par l'Etat)

3.7 - Réserves, report à nouveau et résultat

Le poste réserves est alimenté, sur vote du conseil d'administration, par affectation du résultat de l'exercice, qui peut aussi être affecté en report à nouveau, ce poste étant aussi utilisé pour mesurer l'impact en cours d'exercice :

- D'opérations relevant d'exercices antérieurs,
- De changements de méthode comptable,
- De correction d'erreurs.

Fin 2022, le poste réserves s'élève à **49 807 783 €**.

Ce poste est réparti de la manière suivante :

- **BAIM :** **12 594 872 € ;**
- **Université :** **37 212 911 €.**

Le poste report à nouveau retrace les excédents ou pertes des exercices antérieurs ainsi que les changements de méthode comptable empêchant la comparabilité des exercices comptables.

En 2022, le solde du report à nouveau a été versé au compte de réserve (C/10682) sur délibération du Conseil d'administration (délibération n°2022-24 du 11 mars 2022).

Au 31-12-2022, seuls subsistent au compte de report à nouveau (C/110) 39 109 € correspondant à des corrections des exercices antérieurs relatives à des écritures de sorties d'inventaire.

3.8 - Provisions (cf Annexe 1 au compte financier)

Au 31/12/2022, la provision pour CET (Compte Epargne Temps) correspond au coût moyen des droits à congés inscrits dans les CET ouverts à l'Unicaen. Ces droits à congés, qu'ils soient monétisables ou non, génèrent à la date de clôture, une obligation de l'établissement à verser une rémunération alors qu'il n'y aura pas de service fait en contrepartie.

La provision pour CET, pour sa part non monétisable se calcule sur la base suivante :

Nombre de jours de congés stockés sur le CET X 1/20^e de salaire chargé mensuel.

Cette provision est valorisée chargée depuis 2016 puisqu'une rémunération est versée en incluant le calcul des charges patronales si elle venait à être versée.

A l'inverse de 2021, la provision pour CET est restée stable **(+ 2360 €)**

L'état des provisions au 31/12/2022 s'établit comme suit :

	Situation au 31/12/2021	Reprises 2022	Dotations 2022	Situation au 31/12/2022
Provision pour CET	368 998		1 110	370 108
Provision pour CET-Charges sociales et fiscales	302 319		1 250	303 569
Autres provisions pour charges	671 317		2 360	673 677
Autres provisions pour risques	0		95 662	95 662
Provision pour litige	17 286	-17 286	0	0
TOTAUX	688 603	-17 286	98 022	769 339

La provision pour risques d'un montant de 95 662 € correspond entre la différence entre la facture émise en septembre 2022 (453 662 €) pour la revente de chaleur à Caen-la-mer et le montant qui devrait finalement être payé après renégociation (358 000 €)

Au total, les provisions au cours de l'exercice 2022 augmentent de **80 736 €**.

3.9 - Emprunts et Dettes (annexe 9 au compte financier)

Une dette de 7 219 € inscrite au compte 1678 envers le Centre National du Cinéma et de l'image Animée est retracée au bilan. Elle représente une avance faite par le partenaire pour des travaux de matériel de projection dans l'amphithéâtre Pierre DAURE, pour laquelle aucun remboursement n'est intervenu en 2022.

Un prêt de 285 000 € (2 tranches de 142 500 €) à 2% a également été accordé à l'Université au cours de l'année 2018 pour une durée de 4 ans pour la première tranche. Il permet la réalisation de travaux d'économie d'énergie. Pour la première tranche, trois échéances de remboursement sont déjà intervenues pour un total de 112 272 € (dont 6 462 € d'intérêts). Le solde de la première tranche de cet emprunt s'élève désormais à 37 424 € (dont 734 € d'intérêts). La deuxième tranche de ce prêt a été versée en septembre 2021 et a commencé à être remboursée en 2022 pour 34 574 € en capital et 2 850 € d'intérêts. Le solde à rembourser s'élève donc à 112 272 € dont 4 346 € d'intérêts.

L'emprunt de 5 000 000 €, contracté en 2019 sur 20 ans au taux de 0 %, près de la caisse des dépôts et consignations, pour les travaux du bâtiment B, a fait l'objet d'un quatrième remboursement pour un montant de 250 000 € en octobre 2022. Il s'élève désormais à **4 000 000 €**.

L'emprunt de 500 000 € au taux de 0% sur 20 ans, consenti par la caisse des dépôts et consignations (n°69979) en 2017 et relatif aux travaux de la galerie vitrée, a fait l'objet d'un quatrième remboursement de 25 000 € en janvier 2022, Il s'élève désormais à **400 000 €**.

Toutes les dettes inscrites au bilan au 31/12/2022 sont exigibles ou payables à moins d'un an, à l'exception des prêts ci-dessus dont :

- 346 956 € sont exigibles à moins d'un an ;
- 1 519 616 € à moins de 5 ans ;
- 3 025 000 € à plus de 5 ans.

3.10 - Dettes non financières- Charges à payer et charges comptabilisées d'avance (annexe 9 au compte financier)

L'établissement a opté, lors de la mise en place de l'application informatique, pour la valorisation des services faits intégrés. Depuis 2017, la saisie en deux temps du service fait dans SIFAC, permet aux services métiers de constater le service fait (la livraison du bien, la réalisation du service), puis un délégué de l'ordonnateur certifie le service fait, ce qui donne ordre au comptable de payer. En raison de l'organisation en service facturier dématérialisé, la facture est ensuite liquidée par le service facturier, placé sous l'autorité du comptable, qui procède ensuite au règlement.

La charge à payer est constatée en comptabilité aux comptes 408 et le montant significatif de ce poste à la clôture ne remet pas en cause le bon fonctionnement de cette chaîne mise en place en 2017, c'est une des conséquences de la mise en œuvre de la GBCP.

Une attention particulière a été portée sur ce compte depuis 2021. Le travail conjoint entre la Direction des finances et du Budget (DFB) et l'Agence comptable a permis de solder les postes de plus d'un an d'ancienneté.

	Ex 2021	Ex 2022	Variation
4011- Fournisseurs achats et prestations	60 874	97 705	36 831
4041 - Fournisseurs d'immobilisations.	43 904	238 975	195 071
4047 - Retenues Garantie fournisseurs d'immobilisations	108 602	228 205	119 603
404 - Total fournisseurs d'immobilisations	152 506	467 180	314 674
408 - Fournisseurs – factures non parvenues	3 156 281	4 565 116	1 408 835
Total dettes fournisseurs	3 369 661	5 130 001	1 760 340

Les charges à payer sur personnels (comptes 428-438) comprennent les heures complémentaires effectuées en 2022 par les titulaires et les agents contractuels mais dont le règlement ne sera effectué qu'en 2023 en leur appliquant les taux de charges patronales correspondant aux deux catégories de personnel ;

- Les rappels de salaires 2022 qui seront payés en 2023 ;
- La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) pour les heures effectuées par des titulaires extérieurs à l'Université, calculée sur la moyenne des années antérieures ;
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ;

- Le capital décès, évalué suivant le coût forfaitaire de ce capital calculé sur une moyenne de 3 ans ;
- Les droits à congés non pris des contractuels et des titulaires avec les jours de RTT et les charges patronales calculées à l'identique du traitement principal ;
- Les jours portés sur les Comptes Epargne Temps contenant plus de 15 jours (la valorisation des CET de moins de 15 jours est constatée en provision).

Le montant des engagements sociaux est en augmentation sur l'ensemble des domaines qui le composent.

	2021	2022	Variation
4282- Personnel : dettes provisionnées congés payés	798 347	918 940	120 593
4286- Personnels : autres charges à payer	4 874 780	5 750 316	875 536
Total compte 42	5 673 127	6 669 256	996 129
4382- Charges sociales sur congés à payer	605 727	715 713	109 986
4386 - Autres Charges à Payer	1 261 010	1 443 650	182 640
Total compte 43	1 866 737	2 159 363	292 626
Totaux	7 539 864	8 828 619	1 288 755

Avances et acomptes reçus

Les acomptes et avances reçus sur commandes augmentent très sensiblement (+35.6%). Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des avances reçues pour les contrats de recherche (+ 3 788 k€) et pour le projet ANR Satin (+1 264 k€).

Les comptes d'avances reçues sur subventions regroupent les conventions pour lesquelles les conditions ne sont pas réunies pour émettre une recette acquise définitivement.

	Ex. 2021	Ex. 2022	Variation	%
4191- Clients- avances reçues sur commandes en cours	320 152	144 154	-175 998	-54,97%
4419- Avances et Acomptes sur subvention	16 684 805	22 920 526	6 235 721	37,37%
Total Avances et Acomptes	17 004 957	23 064 680	6 059 723	35,64%

Le compte avances sur subventions comporte 390 postes, ventilé de la manière suivante :

Avances et acomptes sur subventions	2021		2022		variation
	nombre	montant	nombre	montant	
RECHERCHE	274	13 074 629 €	355	16 862 991 €	3 788 362 €
NCU RÉUSSITES PLURIELLES	10	1 913 980 €	4	2 017 884 €	103 904 €
ANR projet Satin			1	1 263 735 €	1 263 735 €
CREC	1	800 000 €	2	1 040 000 €	240 000 €
EPOPEA (BAIM)	1	90 000 €			- 90 000 €
RIN ACTIONS SUP	2	237 500 €	4	500 000 €	262 500 €
NCUN-PROJET ECRI+			5	346 298 €	346 298 €
CAMPUS CONNECTÉ MOODLE BOX			1	140 950 €	140 950 €
Autres	8	568 696 €	18	748 669 €	179 973 €
Total	296	16 684 805 €	390	22 920 526 €	6 235 721 €

Les principaux financeurs sont la Région Normandie (10 466 483 €), l'ANR (6 464 731 €) et l'INSERM (941 765 €).

Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers

Ce poste n'était pas spécifiquement suivi avant le passage effectif à la GBCP en 2017, même si le dispositif existait notamment au travers des bourses AMI (aide à la mobilité internationale)

financées par le Ministère, et de la sécurité sociale étudiante, collectée pour le compte de l'URSSAF.

Le montant de ce poste correspond en clôture au solde disponible sur ces différentes opérations, auquel se sont ajoutés en fin d'exercice les suivis des mobilités sortantes sur les projets Erasmus +.

	Ex. 2021	Ex. 2022	Variation
4671 Aide mobilité internationale	266 296	186 000	-80 296
4676 ERAS+ à transférer	382 623	681 723	299 100
TOTAL	648 919	867 723	218 804

Autres dettes non financières

Le solde de ce poste est en forte diminution pour un montant total de **50 092 €** et comprend notamment des excédents de versements non apurés à la date de clôture.

3.10 – Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés principalement des seules conventions de formation professionnelle ou de recherche avec des restes à dépenser pour l'année 2023. Ils s'élèvent à **4 060 676 €** quasi au même niveau qu'en 2021 (3 888 830 €).

4 - Les Commentaires sur le compte de résultat

4.1 – Produits sans contrepartie directe

Subvention pour charge de service public (SCSP)

La Subvention pour Charge de Service Public reçue du Ministère s'élève à **204 654 783 €** (199 610 020 € en 2021) dont **752 966 €** (2 464 130 € en 2021) au titre du plan de relance. Elle représente **79.4%** des produits de l'exercice (81.0% en 2021) et **83.4%** des produits encaissables (84.98% en 2021).

L'augmentation par rapport au dernier exercice est de **5 246 437 €** soit **+ 2.6%**.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement reçues évoluent favorablement (+15.6%) pour atteindre une somme globale de **13 539 853 €** :

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation
74118 MESRI autres subventions	65 945	35 680	49 320	13 640
7412 Autres ministères	213 004	187 455	363 688	176 233
7413 ANR Investissements avenir	0	0	210 423	210 423
7413 ANR hors Investissements avenir	519 841	1 370 405	1 654 650	284 245
7442 Subventions de la région	2 521 033	2 989 444	3 661 255	671 811
7443 Subventions département	134 493	227 579	211 709	-15 870
7444 Subventions communes et interc	314 093	321 798	85 444	-236 354
7446 Subventions Union Européenne	1 959 632	3 223 647	2 955 463	-268 184
7447 Subventions organismes internationaux	57 119	97 506	75 352	-22 154
7448 Subventions autres collectivités	1 965 544	2 654 786	3 331 912	677 126
7488 Autres subventions- privées	765 151	613 584	940 637	327 053
Total subventions de fonctionnement	8 515 855	11 721 884	13 539 853	1 817 969

Produits de la Taxe d'Apprentissage et de la Taxe affectée (CVEC)

Taxe d'Apprentissage

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation
Taxe d'apprentissage	893 513	872 767	898 364	25 597
Total	893 513	872 767	898 364	2,93%

La collecte de la taxe d'apprentissage enregistre une hausse de 2.93 %.

Contribution à la Vie Etudiante de Campus (CVEC)

Cette taxe est affectée à l'amélioration de la vie étudiante, le montant perçu en 2022 est en nette régression par rapport aux années précédentes mais cela est dû à un changement de calendrier pour le versement de cette taxe.

	Ex 2019	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation
CVEC	2 315 775	1 904 337	1 925 399	1 381 594	-543 805
Total	2 315 775	1 904 337	1 925 399	1 381 594	-28,24%

4.2 – Produits directs d'activité

Vente de biens ou prestations de services

Les ressources propres de l'établissement comprennent les droits d'inscription, les prestations de formation, y compris de formation professionnelle continue, de recherche et les financements reçus de partenaires en échange d'une contrepartie.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	variation	%
706211 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - y compris UE	3 515 993	3 386 605	3 348 336	-38 269	-1,13%
706213 - Droits de scolarité applicables aux diplômes nationaux - Hors UE	224 167	259 869	263 187	3 318	1,28%
706214 - Droits des diplômes propres à chaque établissement	364 488	251 873	306 660	54 787	21,75%
70622 - Financements hors contrats d'apprentissage	0	0	96 978	96 978	
70622 - Redevances	113 271	300 725	242 223	-58 502	-19,45%
706231 - Formations en apprentissage	5 767 253	6 841 156	9 389 410	2 548 255	37,25%
70624- formation professionnelle continue	7 136 735	6 421 344	5 823 895	-597 449	-9,30%
70625 - Validation des acquis l'expérience professionnelle	45 120	32 505	58 532	26 027	80,07%
70661 - Colloques	12 855	53 388	139 597	86 209	161,48%
70662 - Prestations de recherche	723 537	1 249 968	1 698 579	448 611	35,89%
70664 - Ventes de publications	34 359	47 532	45 762	-1 770	-3,72%
70671 - Hébergement	139 961	759	0	-759	-100,00%
70682 - autres prestations de Service	513 570	300 822	389 070	88 248	29,34%
7082 - Commissions et courtages	26 214	22 787	71 457	48 671	213,59%
7083 - Locations diverses	73 727	51 273	460 426	409 153	797,98%
7084 - Mise à disposition de personnel	407 407	281 083	282 095	1 012	0,36%
7088 - Autres produits annexes	381 731	743 817	1 062 323	318 506	42,82%
Total produits Ventes et prestations de service	19 480 388	20 245 506	23 678 531	3 433 025	17,62%

On note dans l'ensemble une forte hausse des ressources propres due en grande partie au dynamisme des formations en apprentissage (+ 2 548 255 €).

Les prestations de recherche augmentent également de manière spectaculaire (+ 448 611 €) ainsi que les locations diverses (+ 409 153 €)

Au total, l'ensemble des ventes et prestations de service progressent de 17.62%.

Autres produits de gestion

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation	%
7511 - Redevance, concession, brevet, licences	151 730	169 260	205 030	35 770	21,13%
7520 - Revenu des immeubles non affectés aux activités	27 970	25 471	101 366	75 894	297,96%
7560 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0	2 589	11 016	8 427	325,50%
7578 - Autres produits spécifiques	0	2 000	5 000	3 000	150,00%
7583 - Produits de gestion courante provenant annulation de paiement des exercices antérieurs	266 245	365 802	134 818	-230 984	-63,14%
7584 - Autres produits contentieux	23 662	75 577	13 579	-61 998	-82,03%
7588 - Autres produits	758 699	864 271	904 878	40 607	4,70%
TOTAL autres produits de gestion	1 228 306	1 504 970	1 375 687	-129 283	-8,59%

Globalement, les autres produits de gestion connaissent une diminution (-8.59%). Cependant, elle est due à la baisse des produits de gestion courante provenant de l'annulation des demandes de paiement des exercices antérieurs qui ne génèrent pas de flux financiers. La baisse de ce poste doit, au contraire, être regardé comme une amélioration de la qualité comptable.

Plus particulièrement, le compte 7588 (autres produits) enregistre toutes les refacturations diverses de charges à nos partenaires (eau, électricité, maintenance...).

Enfin, le compte 752 concerne le fermage de deux fermes reçues en donation par l'Université depuis de nombreuses années ainsi que les redevances pour l'installation d'antennes relais téléphoniques. Cependant la différence par rapport à 2021 s'explique par le rattrapage de facturations à INFRACOS (antennes) pour des redevances depuis 2018.

4.3 – Autres produits (Reprises)

Ces comptes enregistrent les produits non encaissables et regroupent les reprises sur provisions devenues sans objet, ainsi que les reprises des financements rattachés à un actif, qui neutralisent la charge d'amortissement pour les biens financés par un tiers.

	Ex 2021	Ex 2022	Variation	%
7813 – Quote-part de reprise de financements rattachés à un actif	10 972 031	12 145 907	1 173 877	10,70%
7815 - Reprises sur provisions d'exploitation	0	419 494	419 494	
7817 - Reprises dépréciations des actifs circulants	83 455	-24 948	-108 402	-129,89%
TOTAL autres produits	11 055 485	12 540 453	1 484 968	13,43%

Les reprises de financements rattachés à un actif ont fortement augmenté du fait de la mise en service au mois de juillet du bâtiment B.

Les reprises sur provisions et sur dépréciations des actifs ont concerné des régulations de provisions trop anciennes et qui n'avaient plus lieu d'être comme par exemple celles du SAIC de 2016.

4.4 – Produits financiers

Les produits financiers s'établissent à 2 567 € au même niveau qu'en 2021.

Le total des produits de l'exercice s'élève donc à 257 780 405 €, en augmentation de 11.4 millions d'euros par rapport à 2021.

4.5 – Charges de fonctionnement

Achats- Marchandises, approvisionnements, travaux et services

	Ex 2021	Ex 2022	Variation	%
601- 602 -607- Achats	16 345	8 771	-7 574	-46,34%
603- variation des stocks	-52 933	-35 019	17 913	-33,84%
6061- chauffage et fluide	3 964 610	6 711 137	2 746 526	69,28%
6063- fournitures d'entretien et de petits équipements	876 925	1 017 900	140 975	16,08%
6064- fournitures administratives	320 286	446 836	126 550	39,51%
6065-6066- linge, vêtements, animaux	143 691	120 504	-23 187	-16,14%
6067-6068 matériel enseignements et autres fournitures	2 278 291	2 662 675	384 384	16,87%
613-614- locations immobilières et mobilières, charges locatives	493 817	740 313	246 496	49,92%
615 - entretiens et réparations	2 885 022	3 333 959	448 937	15,56%
616- assurances	131 062	172 409	41 348	31,55%
617- études et recherches	342 587	441 308	98 721	28,82%
6183- documentation technique, bibliothèques	1 838 132	1 711 945	-126 187	-6,86%
6185- colloques, séminaires, conférences	100 445	222 016	121 572	121,03%
621-personnel intérimaire et prêté à l'Unicaen	654 295	495 732	-158 564	-24,23%
622- honoraires et frais d'actes contentieux	176 173	207 662	31 489	17,87%
623 - annonces, publications, catalogue, divers	776 417	991 237	214 820	27,67%
624- transports	62 606	161 333	98 726	157,69%
6251- voyages et déplacements	175 758	512 491	336 734	191,59%
6254 -frais d'inscriptions colloques	96 374	215 455	119 082	123,56%
6255 – 6256 missions personnels	504 531	1 243 002	738 471	146,37%
6257- frais de réception	289 702	535 656	245 954	84,90%
626 - frais postaux et télécom	382 677	378 281	-4 397	-1,15%
627- autres frais et commissions	20 522	20 595	74	0,36%
6281-6283 -6284- autres concours et formations du personnel- recrutements	570 001	949 855	379 854	66,64%
6285- prestations de gardiennage	1 922 351	1 643 421	-278 930	-14,51%
6286 - prestations de nettoyage	3 466 493	3 420 079	-46 414	-1,34%
6287 – prestations ext informatiques	190 527	77 909	-112 618	-59,11%
6288 - autres frais	1 413 412	2 009 640	596 228	42,18%
Total consommation de marchandises et services	24 040 119	30 417 102	6 376 984	26,53%

Parmi les postes significatifs, on constate une forte augmentation des fluides (+69.28% par rapport à 2021 et déjà +44.75% en 2021 par rapport à 2020), du poste des matériels d'enseignement et autres (+16.87%), du poste entretien (+15.56%) et des postes relatifs aux déplacements (dont + 191.59% pour les voyages et +146.37% pour les missions).

En revanche les frais de prestations de gardiennage sont en baisse (-14.51%) alors que les frais de nettoyage sont stables par rapport à 2021.

L'augmentation des autres frais s'explique principalement par l'augmentation des frais liés à la recherche (+204 k€) et la montée en puissance du TOIC (+171 k€).

Charges de personnel.

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022	Variation	%
641- salaires, traitements et rémunérations diverses	110 383 769	114 245 107	120 649 038	6 403 931	5,61%
645- charges sociales	74 982 259	75 808 371	78 665 801	2 857 430	3,77%
647- 648 autres charges de personnel	367 633	541 753	516 734	-25 018	-4,62%
Total charges de personnel	185 733 661	190 595 230	199 831 573	9 236 343	4,85%

Elles s'élèvent à **199 831 573 €** contre **190 595 230 €** en 2021 en augmentation de 4.85 %.

Ainsi, la masse salariale représente **77.52 %** des produits de 2022 alors qu'elle en représentait **77.38 %** en 2021. Ce fléchissement de 0.14 point provient donc de l'augmentation des produits (+11.4 millions €) alors que dans le même temps les charges de personnels ont augmenté de 9.2 millions €)

Lorsque l'on rapporte la masse salariale aux produits encaissables (245 239 952 €) le ratio atteint **81.5%** en-dessous du seuil prudentiel fixé à 82%.

Autres charges de fonctionnement

Ce poste concerne les dépenses suivantes :

	Ex 2021	Ex 2022	variation	%
6331- versement transport	1 879 958	1 980 270	100 312	5,34%
6332-8 allocation logement et autres impôts	412 120	517 217	105 097	25,50%
TOTAL COMPTE 633	2 292 079	2 497 487	205 408	8,96%
635- taxes foncières et autres droits	16 349	12 407	-3 942	-24,11%
637-8 contribution FIHFP taxes diverses	79 860	75 171	-4 689	-5,87%
651- redevances, concessions, brevets, licences et droits d'auteurs	1 229 388	1 222 289	-7 099	-0,58%
654- pertes sur créances irrécouvrables	51 256	19 332	-31 924	-62,28%
657- autres charges spécifiques	2 581 175	2 870 887	289 712	11,22%
658- charges diverses	1 543 797	601 105	-942 693	-61,06%
TOTAL COMPTES 635 à 658*	5 501 825	4 801 191	-700 634	-12,73%
TOTAL autres charges de fonctionnement	7 793 903	7 298 678	-495 226	-6,35%

Le poste pertes sur créances irrécouvrables demeure à un niveau tout à fait acceptable, celui des redevances pour brevets et licences (hors investissement) demeure stable. Le poste des autres charges spécifiques (où sont retracées entre autres les bourses et les subventions) augmente très sensiblement tandis que le poste des charges diverses (versements, annulation de titres des exercices antérieurs...) baisse fortement.

Dotations aux amortissements et provisions (annexe 1 et annexe 4 au Compte financier)

La charge d'amortissement et de provisions s'établit à :

	Ex 2020	Ex 2021	Ex 2022
6811- Dotation aux amortissements sur immobilisations	13 826 319	14 743 177	16 581 017
6815 - Dotation aux provisions pour risques et charges	82 959	93 883	98 022
6817 Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs	117 562	63 150	100 480
Total dotation aux amortissements et provisions	14 026 840	14 900 210	16 779 518

Elle concerne les dotations aux amortissements sur les immobilisations de l'Université, l'augmentation de la provision pour charges relative aux CET et charges sociales y afférent (+98 022), ainsi qu'une dotation supplémentaire pour dépréciation des créances clients (y compris en recherche) et du stock des presses Universitaires de Caen (100 480 €).

Il faut noter que si les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à **16 581 017 €**, les reprises de financement rattachées à l'actif sont inscrites en autres produits à hauteur de **12 145 907 €**, soit une charge nette de **4 435 110 €** au titre de l'exercice 2022 (en augmentation de 506 931 € suite à la livraison du bâtiment B).

4.6 – Charges d'intervention

L'université ne comptabilise pas de charges d'intervention.

4.7 – Charges financières

Elles s'élèvent à 11 153 € au lieu de **10 099 €** en 2021 et correspondent principalement à des pertes de change (6 740 €) et à des charges d'intérêt d'emprunts (4 303 €).

Le montant total des charges de l'exercice s'élève donc 254 336 527 €.

***Le résultat de l'exercice est donc bénéficiaire pour un montant de :
257 780 405 € - 254 336 528 € = 3 443 877 €***

5 – Autres Informations

5.1 – Evénements postérieurs à la clôture

L'agent comptable n'a pas connaissance d'événements postérieurs à la clôture, ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2022.

5.2 – Aspects environnementaux

L'UNICAEN n'a, à la connaissance de son agent comptable, aucun passif environnemental en cours.

5.3 – Filiales et participations

Au 31/12/2022, l'UNICAEN détient 3 % de la SAS ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, société créée en 2019 pour associer différentes Universités et instituts de recherche à des sociétés spécialisées dans les Energies Renouvelables.

5.4 – Engagements hors bilan

Au 31/12/2022, l'UNICAEN n'avait pas, à la connaissance de son agent comptable, d'engagements hors bilan.

Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier. Ils ne peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif dans la mesure où aucune évaluation fiable de l'obligation ne peut être réalisée. L'incidence de cette non comptabilisation ne peut être appréhendée.

6 - Les effectifs

L'UNICAEN emploie deux catégories de personnel :

- les enseignants et enseignants chercheurs,
- les personnels BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social et Santé).

			2020			2021			2022		
			Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL	Plafond État	Plafond Unicaen	TOTAL
			En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants- Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 077	0	1 077	1 072	0	1 072	1 078	0	1 078
		CDI	0	8	9	1	10	11	3	10	14
	Non permanents	CDD	312	110	422	316	91	407	295	94	389
	TOTAL		1 389	118	1 507	1 390	101	1 490	1 376	105	1 481
BIATSS	Permanents	Titulaires	769	0	769	755	0	755	737	0	737
		CDI	43	43	86	46	49	95	95	13	108
	Non permanents	CDD	106	99	205	112	163	276	126	204	330
	TOTAL		917	142	1 059	914	212	1 126	958	217	1 175
TOTAUX			2 306	260	2 566	2 303	313	2 616	2 334	322	2 656

ANNEXES

Université de Caen	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 01.02.2023
Année 2022				Heure 14:59:18
Période 01 à 15				Page 2
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 731 633,61	-1 502 558,34	1 229 075,27	1 064 166,75
Immobilisations corporelles	392 142 417,00	-118 242 227,04	273 900 189,96	260 156 492,67
Terrains	50 978 253,94	-761,58	50 977 492,36	51 004 524,06
Constructions	249 257 606,67	-64 877 095,89	184 380 510,78	162 395 914,67
Installations techniques, matériels et outillage	44 774 943,00	-29 418 327,32	15 356 615,68	12 053 516,19
Collections	25 409,43	-11 197,11	14 212,32	15 353,90
Biens historiques et culturels	3 972,89		3 972,89	3 972,89
Autres immobilisations corporelles	34 243 678,22	-23 934 845,14	10 308 833,08	9 249 131,71
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	12 725 744,36		12 725 744,36	25 026 490,18
Avances et acomptes sur commandes	132 808,49		132 808,49	407 589,07
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	19 485,43		19 485,43	18 595,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	394 893 536,04	-119 744 785,38	275 148 750,66	261 239 254,42
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	842 307,37	-751 991,26	90 316,11	110 111,51
Créances	35 961 685,80	-169 289,95	35 792 395,85	26 644 736,55
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	30 205 911,46		30 205 911,46	21 587 945,38
Créances clients et comptes rattachés	5 701 889,64	-123 625,17	5 578 264,47	5 376 513,72
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				4 923,06
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	53 884,70	-45 664,78	8 219,92	-324 645,61
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	253 016,93		253 016,93	98 058,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	37 057 010,10	-921 281,21	36 135 728,89	26 852 906,37
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	24 034 603,99		24 034 603,99	32 809 429,86
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE	24 034 603,99		24 034 603,99	32 809 429,86
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	455 985 150,13	-120 666 066,59	335 319 083,54	320 901 590,65

Université de Caen	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 01.02.2023
Année 2022		Heure 14:59:18
Période 01 à 15		Page 3
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	234 458 470,10	232 856 810,97
Financements de l'actif - Etat	161 438 799,94	163 870 709,08
Financement de l'actif par des tiers	73 019 670,16	68 986 101,89
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	49 807 782,50	24 363 827,55
Report à nouveau	39 108,59	16 372 594,93
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 443 877,13	9 071 360,02
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	287 749 238,32	282 664 593,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	95 661,72	17 285,91
Provisions pour charges	673 677,00	671 317,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	769 338,72	688 602,91
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	4 544 616,22	4 890 160,76
Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	7 218,64
TOTAL DETTES FINANCIERES	4 551 834,86	4 897 379,40
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 130 001,28	3 369 661,16
Dettes fiscales et sociales	9 044 549,00	7 618 588,19
Avances et acomptes reçus	23 064 680,36	17 004 956,78
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	948 764,78	768 978,65
Produits constatés d'avance	4 060 676,22	3 888 830,09
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	42 248 671,64	32 651 014,87
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	335 319 083,54	320 901 590,65

Université de Caen Année 2022 Période 01 à 14		Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date 06.02.2023 Heure 09:59:42 Page 2
Charges (hors taxes)		Exercice 2022	Exercice 2021	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
<i>Achats</i>		9 134,67	16 344,65	
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>		30 407 970,79	23 921 775,03	
<i>Charges de personnel</i>		199 831 573,24	190 611 842,30	
Salaires, traitements et rémunérations divers		120 649 037,59	114 245 106,77	
Charges sociales		78 665 801,19	75 808 370,86	
Intéressement et participation				
Autres charges de personnel		516 734,46	558 364,67	
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>		7 297 177,53	7 793 903,25	
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		16 779 518,18	14 900 210,04	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		254 325 374,41	237 244 075,27	
CHARGES D'INTERVENTION				
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>				
Transfert aux ménages				
Transferts aux entreprises				
Transferts aux collectivités territoriales				
Transferts aux autres entités				
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>				
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION				
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		254 325 374,41	237 244 075,27	
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Charges d'intérêt</i>		4 303,22	2 158,52	
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Pertes de change</i>		6 740,26	7 792,42	
<i>Autres charges financières</i>		109,83	147,70	
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		11 153,31	10 098,64	
Impôts sur les sociétés				
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		3 443 877,13	9 071 360,02	
TOTAL CHARGES		257 780 404,85	246 325 533,93	

Université de Caen Année 2022 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 06.02.2023 Heure 09:59:42 Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	220 185 533,30	213 516 776,26
Subventions pour charges de service public	204 654 783,00	199 383 346,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	14 072 051,02	12 198 976,10
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	77 105,24	9 055,24
Produits de la fiscalité affectée	1 381 594,04	1 925 398,92
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	25 047 705,50	21 750 476,94
Ventes de biens ou prestations de services	23 678 531,28	20 245 506,63
Produits de cessions d'éléments d'actif	11 016,17	2 589,00
Autres produits de gestion	1 358 158,05	1 502 381,31
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	12 540 453,31	11 055 485,42
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	394 545,95	83 454,81
Reprises du financement rattaché à un actif	12 145 907,36	10 972 030,61
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	257 773 692,11	246 322 738,62
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>	3 983,18	130,64
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	2 566,98	2 584,56
<i>Autres produits financiers</i>	162,58	80,11
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 712,74	2 795,31
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	257 780 404,85	246 325 533,93

Université de Caen Année 2022 Période 001 à 014		Tableau des Provisions			Date 09.02.2023 Heure 14:10:55 Page 1
Rubriques		Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges		688,602.91	115,307.63	-34,571.82	769,338.72
15110000	Provisions pour litiges	17,285.91	17,285.91	-34,571.82	0.00
15180000	Autres provisions pour risques	0.00	95,661.72	0.00	95,661.72
15820000	Provisions pour CET	368,998.00	1,110.00	0.00	370,108.00
15830000	Provisions pour CET charges sociales et fiscales	302,319.00	1,250.00	0.00	303,569.00
Provisions pour dépréciation					
TOTAL		688,602.91	115,307.63	-34,571.82	769,338.72

Université de Caen Année 2022 Domaine à		Tableau des dépréciations		Date 09.02.2023 Heure 14:13:18 Page 1
Rubriques et Postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations des stocks en cours	697 176,51	54 814,75	0,00	751 991,26
Dépréciations des comptes de tiers	500 885,21	1 002 048,44	-1 333 643,70	169 289,95
Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépréciations	1 198 061,72	1 056 863,19	-1 333 643,70	921 281,21

Université de Caen			Tableau de variation de stocks			Date	09.02.2023
Année	2022	Domaine				Heure	14:15:03
Période	01 à 14					Page	1
Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours		A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution	
37	Marchandises et approvisionnements						
	STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS: MATIÈRES PREMIÈRES		800806.27	765440.02	35366.25	0.00	
32	AUTRES APPROVISIONNEMENTS		41501.10	41848.00	0.00	346.90	
	Total		842307.37	807288.02	35366.25	346.90	
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)				0.00	0.00	

Université de Caen		Tableau des Immobilisations				Date	18.01.2023
Année 2022						Heure	15:04:42
Période 001 à 014						Page	1
Rubriques et postes		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles		2,290,603.14	21,617.64	436,618.20	0.00	-17,205.37	2,731,633.61
20531000	Logiciels acquis ou	1,922,977.64	21,617.64	363,331.48	0.00	-13,854.97	2,294,071.79
20580000	Autres conces° et dt	168,365.50	0.00	0.00	0.00	-3,350.40	165,015.10
23251000	Logiciels sous-trait	199,260.00	0.00	73,286.72	0.00	0.00	272,546.72
23720001	Ac immo incor tech	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations Corporelles		338,579,534.84	256,380,809.80	15,216,284.34	-228,552,848.09	-2,207,108.25	379,416,672.64
21117000	Terrains nus acquis	291,159.22	0.00	0.00	0.00	0.00	291,159.22
21155600	Terrains bâtis- ens	50,672,390.00	0.00	0.00	-50,672,390.00	0.00	0.00
21155700	Terrains bâtis- ens	29,852.00	50,672,390.00	0.00	0.00	-63,000.00	50,639,242.00
21227000	Agencement terrains	11,884.42	7,856.43	28,111.87	0.00	0.00	47,852.72
21315600	Construction bâtimen	177,880,458.09	0.00	0.00	-177,880,458.09	0.00	0.00
21315700	Construction bâtimen	17,125,094.45	197,505,773.25	467,235.10	0.00	-472,000.00	214,626,102.80
21355700	Construction agencem	24,093,915.59	8,194,790.12	2,363,901.58	0.00	-21,103.42	34,631,503.87
21511700	Installations comple	1,626,813.31	0.00	66,215.12	0.00	0.00	1,693,028.43
21547000	Matériel acquis	33,683,795.54	0.00	7,432,485.59	0.00	-228,392.97	40,887,888.16
21557000	Outillage acquis TEC	658,521.52	0.00	81,167.74	0.00	0.00	739,689.26
21567000	Matériel d'enseignem	1,375,519.88	0.00	44,893.46	0.00	-6,316.52	1,414,096.82
21577000	Agencements & aménag	40,240.33	0.00	0.00	0.00	0.00	40,240.33
21600000	Collections	24,978.74	0.00	430.69	0.00	0.00	25,409.43
21710000	Biens historiques et	3,972.89	0.00	0.00	0.00	0.00	3,972.89
21817000	Install génér, agnct	1,060,458.81	0.00	0.00	0.00	-12,326.24	1,048,132.57
21827000	Matériel de transpor	1,173,659.26	0.00	54,517.06	0.00	-97,907.82	1,130,268.50
21831700	Matériel de bureau a	309,188.13	0.00	28,580.49	0.00	-8,292.13	329,476.49
21832700	Matériel informatiqu	14,767,979.06	0.00	1,556,125.03	0.00	-466,199.71	15,857,904.38
21847000	Mobilier acquis	4,344,305.07	0.00	1,431,528.78	0.00	0.00	5,775,833.85
21887000	Matériels divers acq	8,997,759.46	0.00	1,223,759.08	0.00	-119,456.11	10,102,062.43
23810000	Av vers immo corp	407,589.07	0.00	437,332.75	0.00	-712,113.33	132,808.49
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours		25,026,490.18	0.00	15,548,833.53	-27,849,579.35	0.00	12,725,744.36

Université de Caen		Tableau des Immobilisations				Date	18.01.2023
Année 2022						Heure	15:04:42
Période 001 à 014						Page	2
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut		
23120000 Agencements/aménagem	0.00	0.00	7,856.43	-7,856.43	0.00	0.00	
23130000 Immobilisations en c	25,004,872.54	0.00	15,364,697.75	-27,820,105.28	0.00	12,549,465.01	
23180000 Immobilisations en c	21,617.64	0.00	176,279.35	-21,617.64	0.00	176,279.35	
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)							
Participations et créances rattachées à des participations	15,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00	
26110000 Titres-actions	15,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00	
Autres immobilisations financières	3,595.00	0.00	24,785.43	0.00	-23,895.00	4,485.43	
27430000 Prêts au personnel	3,595.00	0.00	24,785.43	0.00	-23,895.00	4,485.43	
TOTAL	365,915,223.16	256,402,427.44	31,226,521.50	-256,402,427.44	-2,248,208.62	394,893,536.04	

Université de Caen		Tableau des Amortissements		Date	18.01.2023
Année 2022				Heure	15:28:48
Période 001 à 014				Page	1
Rubriques et postes		Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles		1,226,436.39	293,327.32	17,205.37	1,502,558.34
20531000	Logiciels acquis ou	1,059,125.93	292,272.28	13,854.97	1,337,543.24
20580000	Autres conces° et dt	167,310.46	1,055.04	3,350.40	165,015.10
23251000	Logiciels sous-trait	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations Corporelles		103,449,532.35	15,836,827.28	1,044,132.59	118,242,227.04
21117000	Terrains nus acquis	0.00	0.00	0.00	0.00
21155600	Terrains bâtis- ens	0.00	0.00	0.00	0.00
21155700	Terrains bâtis- ens	0.00	0.00	0.00	0.00
21227000	Agencement terrains	761.58	0.00	0.00	761.58
21315600	Construction bâtimen	42,484,280.79	649,810.66	43,134,091.45	0.00
21315700	Construction bâtimen	5,356,951.47	6,139,519.58	-43,022,233.94	54,518,704.99
21355700	Construction agencem	8,862,321.20	1,507,736.08	11,666.38	10,358,390.90
21511700	Installations comple	1,078,800.72	102,958.78	0.00	1,181,759.50
21547000	Matériel acquis	22,736,656.22	4,131,000.29	224,699.10	26,642,957.41
21557000	Outillage acquis TEC	248,255.58	58,614.69	0.00	306,870.27
21567000	Matériel d'enseignem	1,230,596.23	24,101.38	6,316.52	1,248,381.09
21577000	Agencements & aménag	37,065.64	1,293.41	0.00	38,359.05
21600000	Collections	9,624.84	1,572.27	0.00	11,197.11
21710000	Biens historiques et	0.00	0.00	0.00	0.00
21817000	Install génér, agnct	790,294.64	51,514.53	7,633.68	834,175.49
21827000	Matériel de transpor	973,078.26	66,102.96	96,769.64	942,411.58
21831700	Matériel de bureau a	210,762.64	23,227.00	7,366.30	226,623.34
21832700	Matériel informatiqu	11,617,391.99	2,000,630.17	466,199.71	13,151,822.45
21847000	Mobilier acquis	2,375,972.69	424,102.82	0.00	2,800,075.51
21887000	Matériels divers acq	5,436,717.86	654,642.66	111,623.75	5,979,736.77
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours		0.00	0.00	0.00	0.00
23120000	Agencements/aménagem	0.00	0.00	0.00	0.00
23130000	Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23180000	Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations grevées de droits					

Université de Caen		Tableau des Amortissements		Date	18.01.2023
Année 2022				Heure	15:28:48
Période 001 à 014				Page	2
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)					
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	104,675,968.74	16,130,154.60	1,061,337.96	119,744,785.38	

Université de Caen Année 2022		Tableau des financements de l'actif					Date 02.02.2023 Heure 17:00:12 Page 1
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	163 870 709,08	178 537 554,00	0,00	-5 004 069,55	0,00	- 175 965 393,59	161 438 799,94
Financements non rattachés à un actif	11 023 868,23	-4 558 145,26	0,00	0,00	0,00	0,00	6 465 722,97
Financements rattachés à un actif	152 846 840,85	183 095 699,26	0,00	-5 004 069,55	0,00	- 175 965 393,59	154 973 076,97
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	145 480 760,29	0,00	0,00	29 795 089,71	0,00	- 175 275 850,00	0,00
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-67 700,00	175 275 850,00	0,00	-33 877 817,55	0,00	- 535 000,00	140 795 332,45
Financement des autres actifs	7 433 780,56	7 819 849,26	0,00	- 921 341,71	0,00	- 154 543,59	14 177 744,52
- Etat	7 433 780,56	7 819 849,26	0,00	- 921 341,71	0,00	- 154 543,59	14 177 744,52
- ANR IA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	68 986 101,89	63 801 542,87	0,00	-6 270 554,70	0,00	-53 497 419,90	73 019 670,16
Financements non rattachés à un actif	9 470 480,99	-4 586 131,63	0,00	0,00	0,00	0,00	4 884 349,36
- Régions	7 139 791,76	-5 938 965,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 826,63
- Département	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
- Communes	429 016,00	- 429 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres collectivités	500 000,00	- 228 967,13	0,00	0,00	0,00	0,00	271 032,87
- Union Européenne	401 673,23	873 316,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 989,86
- Autres organismes	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00

Université de Caen Année 2022		Tableau des financements de l'actif					Date 02.02.2023 Heure 17:00:12 Page 2
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
- Autres	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Financements rattachés à un actif	59 515 620,90	68 387 674,50	0,00	-6 270 554,70	0,00	-53 497 419,90	68 135 320,80
- Régions	51 154 121,03	61 617 829,63	0,00	-4 384 975,06	0,00	-51 957 398,95	56 429 576,65
- Département	362 175,51	0,00	0,00	-86 618,89	0,00	-3 300,00	272 256,62
- Communes	409 315,06	1 040 501,00	0,00	-72 309,87	0,00	- 250 000,00	1 127 506,19
- Autres collectivités	903 930,63	1 104 183,75	0,00	-68 778,63	0,00	- 453 779,62	1 485 556,13
- Union Européenne	4 357 343,96	3 436 992,89	0,00	-1 185 915,35	0,00	0,00	6 608 421,50
- Autres organismes	175 010,72	0,00	0,00	-21 102,01	0,00	-1 180,42	152 728,29
- Autres	2 153 723,99	1 188 167,23	0,00	- 450 854,89	0,00	- 831 760,91	2 059 275,42
TOTAUX	232 856 810,97	242 339 096,87	0,00	-11 274 624,25	0,00	- 229 462 813,49	234 458 470,10

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2022

Annexe 7 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations	Informations financières Filiales et participations	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués (3)	Observations
	A- Renseignements concernant les filiales			
	1- Filiales françaises			
	2- Filiales étrangères			
	B- Renseignements concernant les participations			
	1- Participants dans des entités françaises	3,00 %	15 000,00	SAS EMR
	2- Participants dans des entités étrangères			

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2022

Annexe 8 - Tableau des créances

	Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Tableau des créances	Créances de l'actif immobilisé	19 485,43	4 485,43	15 000,00
	- Créances rattachées à des participations	15 000,00		15 000,00
	- Prêts	4 485,43	4 485,43	
	- Autres créances immobilisées			
	Créances de l'actif circulant	25 363 100,74	25 363 101,74	-
	- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	19 353 634,25	19 353 634,25	
	- Créances clients et comptes rattachés	5 701 889,64	5 701 889,64	
	- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			
	- Avances et acomptes versés sur commandes			
	- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			
	- Créances sur les autres débiteurs	54 559,92	54 559,92	
	- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	253 016,93	253 017,93	
	TOTAL DES CREANCES	25 382 586,17	25 367 587,17	15 000,00

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2022

Annexe 9 - Tableau des dettes

	Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Tableau des dettes	Dettes financières	4 551 834,86	354 174,64	1 519 616,00	3 025 000,00
	- Emprunts obligataires				
	- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	4 544 616,22	346 956,00	1 519 616,00	3 025 000,00
	- Dettes financières et autres emprunts	7 218,64	7 218,64		
	Dettes non financières	42 003 016,98	42 003 016,98	-	-
	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 130 001,28	5 130 001,28		
	- Dettes fiscales et sociales	8 828 618,56	8 828 618,56		
	- Avances et acomptes reçus	23 064 680,36	23 064 680,36		
	- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	867 722,82	867 722,82		
	- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées		-		
	- Autres dettes non financières	51 317,74	51 317,74		
	- Produits constatés d'avance	4 060 676,22	4 060 676,22		
	TOTAL DES DETTES	46 554 851,84	42 357 191,62	1 519 616,00	3 025 000,00

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2022
Annexe 10 - Tableau des titres immobilisés

Tableaux des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Valeur estimative des TIAP	Exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant de la clôture de l'exercice			
			Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	
		Décomposition de la valeur estimative							
		Fractions du portefeuille évalué :							
		- au coût de revient							
		- au cours de la bourse							
		- d'après la situation nette							
		- d'après la situation nette ré estimée							
		- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité							
		- d'après d'autres méthodes (à préciser)							
Valeur estimative du portefeuille									

Tableaux des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Variation de la valeur des TIAP	Portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur	Valeur comptable nette	Valeur estimative
		Montant à l'ouverture de l'exercice			
		Acquisition de l'exercice			
		Cession de l'exercice (en prix de vente)			
		Reprise de dépréciations sur titres cédés			
		Plus-values sur cession de titres :			
		- détenus au début de l'exercice			
		- acquis dans l'exercice			
		Variation de la dépréciation du portefeuille			
		Autres variations de plus-values latentes :			
		- sur titres acquis dans l'exercice			
		- sur titres acquis antérieurement			
		Autres mouvements comptables (à préciser)			
		Montant à la clôture de l'exercice			

COMPTE FINANCIER AGREGÉ 2022

Annexe 11 - tableau des flux de trésorerie

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
ENCAISSEMENTS	246 476 482,28 €	256 258 141,87 €
DECAISSEMENTS		
Enveloppe de fonctionnement	- 29 367 334,40 €	- 33 941 459,93 €
Enveloppe de personnel	- 192 748 616,51 €	- 201 251 786,40 €
Enveloppe de fonctionnement (hors charges de personnel)		
Enveloppe d'intervention : dispositifs pour compte propre		
TOTAL (I)	24 360 531,37 €	21 064 895,54 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		
DECAISSEMENTS	- 26 823 323,73 €	- 30 191 906,77 €
TOTAL (II)	- 26 823 323,73 €	- 30 191 906,77 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres	4 093 691,23 €	5 210 676,63 €
Emissions d'emprunts	142 500,00 €	- €
Autres opérations	1 215,00 €	2 609,57 €
DECAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts	- 310 265,36 €	- 345 544,54 €
Autres opérations	- 3 600,00 €	- 3 500,00 €
TOTAL (III)	3 923 540,87 €	4 864 241,66 €
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	1 074 210,59 €	2 424 091,46 €
DECAISSEMENTS	- 5 600 625,27 €	- 6 936 147,76 €
TOTAL (IV)	- 4 526 414,68 €	- 4 512 056,30 €
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)	- 3 065 666,17 €	- 8 774 825,87 €
TRESORERIE A L'OUVERTURE	35 875 096,03 €	32 809 429,86 €
TRESORERIE A LA CLOTURE	32 809 429,86 €	24 034 603,99 €

Délibération N°2023-012.

Affectation du résultat du compte financier

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,
Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à
caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de
l'exécution de leur budget,*

Article 1.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 à hauteur de 3 443 877,13 € (UNICAEN : + 4 433 281,98 € ; BAIM : -989 404,85 €) en réserves et décide d'affecter le compte de report à nouveau en réserves selon la répartition suivante : UNICAEN : 39 108,59 € ; BAIM : 0 €.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ABOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**

Délibération N°2023-013.

Budget rectificatif n°1 – Exercice 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget.*

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2692 ETPT, dont 2397 sous plafond d'emplois législatif et 295 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 291 059 573 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 209 690 393 € en personnel ;
 - 46 907 536 € en fonctionnement ;
 - 34 461 644 € en investissement.
- 294 394 640 € de crédits de paiement dont :
 - 209 690 393 € en personnel ;
 - 43 481 652 € en fonctionnement ;
 - 41 222 595 € en investissement.
- 276 329 682 € de prévisions de recettes.
- - 18 064 959 € de solde budgétaire (déficit).

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 6 364 959 € de variation de trésorerie ;
- - 5 167 932 € de résultat patrimonial (perte) ;
- - 1 212 459 € de capacité d'autofinancement ;
- -19 086 486 € de variation de fonds de roulement.

Article 3 : Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote : 32 pour,
1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n°1 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois			Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond établissement	Plafond global
Nature des emplois			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants-Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 088 (1)		1 088
		CDI	12	5	17
	Non permanents	CDD	318	73	391
S/total EC			1 418	78	1 496
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0		0
BIATSS	Permanents	Titulaires	738 (2)		738
		CDI	106	12	118
	Non permanents	CDD	135	205	340
S/total Biatss			979	217	1 196
Totaux			2 397 (3)	295	2 692 (4)
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			2 486 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA (arrondi)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°1 2023 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte Financier 2022		Montants Budget rectificatif n°1 2023		Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial		Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	201 251 786	201 251 786	209 690 393	209 690 393	-	-	256 258 142	268 255 763	-	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>55 881 290</i>	<i>55 881 290</i>	<i>56 386 364</i>	<i>56 386 364</i>	-	-	204 654 783	206 332 306	-	Subvention pour charges de service public
	-	-			-	-	754 706	265 659	-	Autres financements de l'Etat
	-	-			-	-	1 401 169	1 891 559	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	38 990 201	33 941 461	46 907 536	43 481 652	1 463 861	1 463 861	21 457 953	32 651 535	-	Autres financements publics
	-	-			-	-	27 989 531	27 114 704	-	Recettes propres
	-	-			-	-	-	-	-	
Intervention	-	-			-	-	-	-	-	
	-	-			-	-	-	-	-	
	-	-			-	-	-	-	-	
Investissement	26 749 911	30 191 907	34 461 644	41 222 595	- 925 215	87 992	5 210 677	8 073 919	-	Recettes fléchées*
<i>dont globalisé</i>	<i>23 512 308</i>	<i>26 223 880</i>	<i>16 992 960</i>	<i>23 189 890</i>	-	-	2 897 360	4 098 908	-	Financements de l'Etat fléchés
<i>dont fléché</i>	<i>3 237 603</i>	<i>3 968 027</i>	<i>17 468 684</i>	<i>18 032 705</i>	- 925 215	87 992	2 313 317	2 975 010	-	Autres financements publics fléchés
							-	1 000 000	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	266 991 898	265 385 154	291 059 573	294 394 640	538 646	1 551 853	261 468 819	276 329 682	-	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							3 916 335	18 064 959	1 551 853	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget Rectificatif n°1 2023 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			
	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	12 676 535	18 064 959	1 551 853
<i>dont Budget Principal</i>	0	5 018 392	1 463 861
<i>dont Budget Annexe</i>	12 676 535	13 046 567	87 992
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	345 545	300 000	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	6 936 148	4 020 000	0
Autres décaissements non budgétaires (e1)	3 500	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	19 961 729	22 384 959	1 551 853
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)		0	0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		0	
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	6 841 356	8 612 220	-1 463 861
		0	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	19 961 729	22 384 959	1 551 853

FINANCEMENTS			
Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
8 760 201			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
8 760 201			<i>dont Budget Principal</i>
			<i>dont Budget Annexe</i>
		0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
2 424 091	16 020 000	0	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
2 610	0	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
11 186 902	16 020 000	0	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
8 774 827	6 364 959	1 551 853	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
9 642 172	9 958 787	87 992	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
5 974 010	5 018 392	0	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
0	0	0	
19 961 729	22 384 959	1 551 853	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°1 2023 Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) Budget initial 2023 voté le 14/12/2022	Débit (c1) BR 1 2023	Crédit (c2) Budget initial 2023 voté le 14/12/2022	Crédit (c2) BR 1 2023
TVA	C 4456 C 4457	3 000 000	3 000 000	15 000 000	15 000 000
Bourses AMI	C4671	500 000	500 000	500 000	500 000
ERASMUS	C4676	500 000	500 000	500 000	500 000
AUTRES COMPTE DE TIERS	C4676	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL		4 020 000	4 020 000	16 020 000	16 020 000

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°1 2023 Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	199 831 573	207 365 805	0	Subventions de l'Etat	207 465 060	206 332 306	0
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	56 173 916	60 710 544	0	Fiscalité affectée	1 381 594	1 891 559	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 504 955	63 359 149	1 463 861	Autres subventions	11 338 879	16 556 404	0
Intervention (le cas échéant)		0	0	Autres produits	37 594 872	40 776 753	0
TOTAL DES CHARGES (1)	254 336 528	270 724 954	1 463 861	TOTAL DES PRODUITS (2)	257 780 405	265 557 022	0
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 443 877	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		5 167 932	1 463 861
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	257 780 405	270 724 954	1 463 861	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	257 780 405	270 724 954	1 463 861

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 443 877	-5 167 932	-1 463 861
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 779 518	17 515 062	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	394 546	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	11 016	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	12 145 907	13 559 589	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	7 671 926	-1 212 459	-1 463 861

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement		1 212 459		Capacité d'autofinancement	7 671 926		-1 463 861
Investissements	30 476 568		-	Financement de l'actif par l'Etat	3 261 704	4 098 908	0
		41 222 595	87 992	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	10 020 879	18 549 659	0
				Autres ressources	501 167	1 000 000	0
Remboursement des dettes financières	345 545	300 000	-	Augmentation des dettes financières	0		0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	30 822 113	42 735 054	87 992	TOTAL DES RESSOURCES (6)	21 455 675	23 648 568	-1 463 861
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	9 366 438	19 086 486	1 551 853

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget rectificatif n°1 2023	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	28 209 383	18 842 945	6 067 956
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 600 047	-5 191 659	3 925 265
Niveau initial de la TRESORERIE	32 809 430	24 034 604	2 142 691
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-9 366 438	-19 086 486	-1 551 853
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-591 612	-12 721 528	0
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-8 774 826	-6 364 959	-1 551 853
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	18 842 945	-243 541	4 516 103
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 191 659	-17 913 186	3 925 265
Niveau final de la TRESORERIE	24 034 604	17 669 645	590 838

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111	D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	8 541 085	4 627 882	4 627 882	0	2 091 979	2 091 979	4 627 882	3 868 679	0	2 641 979	2 641 979	1 821 224	209 203
107	D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	6 099 957	2 795 031	2 795 031	0	1 371 583	1 371 583	2 795 031	2 755 417	0	1 381 483	1 381 483	1 933 342	29 714
110	D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENV	4 371 162	2 585 221	2 585 221	0	1 173 511	1 173 511	2 585 221	2 482 847	0	739 849	739 849	612 430	536 036
106	D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	39 538 624	27 639 829	27 639 829	0	7 400 810	7 400 810	27 639 829	21 877 899	0	11 898 559	11 898 559	4 497 985	1 264 181
108	D108- PHYSIQUES CHIMIE	11 899 545	6 228 272	6 228 272	0	2 766 502	2 766 502	6 228 272	5 034 733	0	3 841 641	3 841 641	2 904 771	118 400
112	D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 197 634	115 197	115 197	0	159 000	159 000	115 197	115 197	0	159 000	159 000	923 437	0
Total Contrats de recherche		71 648 009	43 991 432	43 991 432	0	14 963 386	14 963 386	43 991 432	36 134 773	0	20 662 512	20 662 512	12 693 190	2 157 534
IF50ER01	REHABILITATION BATIMENT B	29 295 678	24 197 191	24 197 191		4 704 969	4 704 969	23 431 085	23 431 085		4 841 881	4 841 881	393 518	629 194
IF50ER02	RENOVATION CREC	9 247 392	8 920 993	8 920 993		245 568	245 568	5 074 073	5 074 073		3 870 252	3 870 252	80 831	222 236
IF50ER03	RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	249 217	249 217		9 900 000	9 900 000	63 666	63 666		2 475 000	2 475 000	2 848 299	7 610 551
IF50ER04	REHABILITATION STADE CAMPUS1	4 840 000	2 868 314	2 868 314		1 960 509	1 960 509	2 658 613	2 658 613		470 000	470 000	11 177	1 700 210
IF50ER05	MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	880 500	866 267	866 267		14 233	14 233	754 928	754 928		125 572	125 572	0	0
IF50ER06	CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	11 000 000	0	0		150 000	150 000	0	0		100 000	100 000	10 850 000	50 000
IF50ER07	CAMPUS 2025 SAINT-LO	50 000 000	0	0		200 000	200 000	0	0		150 000	150 000	49 800 000	50 000
PRF000002	CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 587 614	8 094 209	8 094 209		293 405	293 405	2 465 173	2 465 173		6 000 000	6 000 000	200 000	-77 559
Total Programme pluriannuels d'inv		126 848 700	45 196 191	45 196 191	0	17 468 684	17 468 684	34 447 538	34 447 538	0	18 032 705	18 032 705	64 183 825	10 184 632
Ss total personnel		31 863 981	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	8 858 522	0
Ss total fonctionnement		18 772 130	10 095 075	10 095 075	0	5 808 875	5 808 875	10 095 075	9 531 927	0	6 000 000	6 000 000	2 868 179	372 024
Ss total investissement		147 860 598	63 994 516	63 994 516	0	18 715 769	18 715 769	53 245 863	45 952 352	0	24 787 790	24 787 790	65 150 313	11 970 142

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	8 541 085	0	8 541 085	4 280 038	2 732 351	1 528 696
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	6 099 957	0	6 099 957	2 900 172	1 918 296	1 281 489
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENV	4 371 162	0	4 371 162	1 526 247	2 049 679	795 236
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	39 538 624	0	39 538 624	15 845 997	20 140 206	3 552 422
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	11 899 545	0	11 899 545	4 973 051	5 043 634	1 882 860
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 197 634	0	1 197 634	307 527	374 929	515 179
Total Contrats de recherche	71 648 009	0	71 648 009	29 833 032	32 259 094	9 555 882
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	29 295 678	15 730 071	13 565 607	12 500 000	1 000 000	65 607
IF50ER02 RENOVATION CREC	9 247 392	1 247 392	8 000 000	3 664 990	575 010	3 760 000
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	0	12 997 516	97 516	2 750 000	10 150 000
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS 1	4 840 000	2 640 000	2 200 000	2 000 000	200 000	0
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	880 500	380 500	500 000	0	500 000	0
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	11 000 000	0	11 000 000	0	200 000	10 800 000
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	50 000 000	0	50 000 000	0	400 000	49 600 000
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 587 614	-190 186	8 777 800	4 504 378	2 448 908	1 824 514
Total Programme pluriannuels d'inv	126 848 700	19 807 777	107 040 923	22 766 884	8 073 918	76 200 121
Total	198 496 709	19 807 777	178 688 932	52 599 916	40 333 012	85 756 003

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP			Prévisions N (BR)										Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	31 863 981	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	5 406 496	5 406 496	2 269 693	2 269 693	1 182 333	1 182 333
	Fonctionnement	18 772 130	10 095 075	10 095 075	0	5 808 875	5 808 875	10 095 075	9 531 927	0	6 000 000	6 000 000	1 827 371	2 017 905	618 185	708 930	422 623	513 368
	Investissement	21 011 898	18 798 325	18 798 325	0	1 247 085	1 247 085	18 798 325	11 504 814	0	6 755 085	6 755 085	914 988	2 192 503	51 500	559 496	0	0
Total Contrats de recherche		71 648 009	43 991 432	43 991 432	0	14 963 386	14 963 386	43 991 432	36 134 773	0	20 662 512	20 662 512	8 148 855	9 616 904	2 939 378	3 538 118	1 604 957	1 695 701
Programme pluriannuels d'inv	Personnel																	
	Fonctionnement																	
	Investissement	126 848 701	45 196 192	45 196 192	0	17 468 684	17 468 684	34 447 537	34 447 537	0	18 032 705	18 032 705	2 970 533	9 026 581	1 513 292	5 541 878	59 700 000	59 800 000
Total Programme pluriannuels d'inv		126 848 701	45 196 192	45 196 192	0	17 468 684	17 468 684	34 447 537	34 447 537	0	18 032 705	18 032 705	2 970 533	9 026 581	1 513 292	5 541 878	59 700 000	59 800 000
	Ss total Personnel	31 863 981	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	15 098 032	15 098 032	0	7 907 426	7 907 426	5 406 496	5 406 496	2 269 693	2 269 693	1 182 333	1 182 333
	Ss total Fonctionnement	18 772 130	10 095 075	10 095 075	0	5 808 875	5 808 875	10 095 075	9 531 927	0	6 000 000	6 000 000	1 827 371	2 017 905	618 185	708 930	422 623	513 368
	Ss total Investissement	147 860 599	63 994 517	63 994 517	0	18 715 769	18 715 769	53 245 862	45 952 351	0	24 787 790	24 787 790	3 885 521	11 219 084	1 564 792	6 101 374	59 700 000	59 800 000
TOTAL		198 496 710	89 187 624	89 187 624	0	32 432 070	32 432 070	78 438 969	70 582 310	0	38 695 217	38 695 217	11 119 388	18 643 485	4 452 670	9 079 996	61 304 957	61 495 701

Prévisions de recettes			Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	1 607 697	980 510	576 078	20 000	31 108	0
	Autres financements publics	62 611 399	25 246 156	28 939 984	3 403 536	3 975 390	1 046 333
	Autres financements	7 428 913	3 606 366	2 743 032	695 111	171 605	212 799
Total Contrats de recherche		71 648 009	29 833 032	32 259 094	4 118 647	4 178 103	1 259 132
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	45 125 316	11 351 894	4 098 908	3 674 514	0	16 500 000
	Autres financements publics	57 850 000	10 914 990	2 975 010	6 060 000	6 800 000	43 100 000
	Autres financements	4 065 607	500 000	1 000 000	0	0	65 607
Total Programme pluriannuels d'inv		107 040 923	22 766 884	8 073 918	9 734 514	6 800 000	59 665 607
	Ss total Financement de l'Etat	46 733 013	12 332 404	4 674 986	3 694 514	31 108	16 500 000
	Ss total Autres financements	120 461 399	36 161 146	31 914 994	9 463 536	10 775 390	44 146 333
	Ss total Autres financements	11 494 520	4 106 366	3 743 032	695 111	171 605	278 406
TOTAL		178 688 932	52 599 916	40 333 012	13 853 161	10 978 103	60 924 739

Délibération N°2023-014.

Projet d'établissement

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis du Conseil Académique du 1^{er} mars 2023,*

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le projet d'établissement présenté.

Résultat du vote : 32 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ABOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

17 MARS 2023

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

Délibération N°2023-015.

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les composantes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'UFR Psychologie.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Article 2.

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'UFR Langues Vivantes Étrangères.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Article 3.

Le conseil d'administration approuve le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'UFR Droit, Administration Économique et Sociales et Administration Publique.

Résultat du vote : Unanimité (33 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUR

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-016.

Repyramidage des personnels ITRF

CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 10 MARS 2023

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant le contingentement au titre des années 2022 à 2026 des recrutements complémentaires pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs et techniciens de recherche et de formation ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les modalités de sélection professionnelle précédant l'inscription sur liste d'aptitude pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études prévus aux articles 1er et 2 du décret relatif à certaines modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;
Vu la circulaire du 27 avril 2022 relative aux modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;
Vu les Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (NOR : MENH2028692X) ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 2 mars 2023,*

Article 1.

Le plan de repyramidage de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) par la voie temporaire d'accès aux corps supérieurs, vise prioritairement à améliorer la reconnaissance des compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au renforcement des ressources des laboratoires et au développement de la recherche. Les candidats à la promotion doivent ainsi effectuer plus de 50% de leur activité en soutien à la recherche.

Article 2.

L'accès aux corps des ingénieurs de recherche (IGR), des ingénieurs d'études (IGE) et des techniciens de recherche et de formation (TECH) s'opère par la voie d'une inscription sur une liste d'aptitude exceptionnelle. Les commissions de sélection ad hoc, proposent un classement des dossiers des candidats promouvables aux comités nationaux de sélection.

Article 3.

Pour le classement des dossiers de candidatures aux opérations de promotions prévues à l'article 2 de la présente délibération, l'université de Caen Normandie applique ses lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels.

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**

Article 4.

Dans le cadre de l'application du décret n° n°2022-703 du 26 avril susvisé, l'accès aux corps des assistants ingénieurs (ASI) est organisé par la voie d'examen professionnel. A ce titre, l'université de Caen Normandie dispose d'un contingent de 6 possibilités de promotions pour l'année 2023. Les emplois-types correspondants, et la répartition des possibilités de promotions qui s'y apportent, sont les suivants :

- BAP A - A3A43 - Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre => 1 possibilité
- BAP A - A3B45 - Assistant-e ingénieur-e en centre d'expérimentation animale => 1 possibilité
- BAP B - B3A41 - Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique => 1 possibilité
- BAP C - C3D47- Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique => 1 possibilité
- BAP E - E3A41 - Gestionnaire d'application/assistance support => 1 possibilité
- BAP J - J3E47 - Assistant-e gestion financière et comptable=> 1 possibilité

Article 5.

Les présentes dispositions s'appliquent à l'année 2023 et feront l'objet d'un réexamen par le comité social d'administration et le conseil d'administration pour les prochaines campagnes de promotions.

Résultat du vote : 32 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2023-017.

Voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis du Comité technique du 2 mars 2023,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences,
Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,
Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés (NOR ESRH2137161A),
Vu les modifications des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation relatives à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés.*

Article 1.

Pour les campagnes 2023 et 2024, l'Université prend en compte les lignes directrices de gestion ministérielles.

Article 2.

L'Université dispose, en application des dispositions de l'arrêté du 8 novembre 2022 susvisé, de 9 possibilités de promotion au titre de 2023 et de 9 possibilités de promotion au titre de l'année 2024.

Article 3.

Les sections CNU dans lesquelles existent un vivier de maîtres de conférences éligibles affectés dans une unité de recherche de l'établissement ont été identifiées après une campagne de fiabilisation du recueil des habilitations à diriger les recherches.

Les sections dans lesquelles seront ouvertes des promotions seront celles dans lesquelles, à l'échelle de l'établissement, la proportion de professeurs d'université parmi les enseignants-chercheurs est la plus faible.

Article 4.

Au titre de 2023, les promotions sont ouvertes dans les sections suivantes :
61+63, 18+19, 26, 70, 06, 11, 64, 05 et 31

Article 5.

Au titre de 2024, les promotions sont ouvertes dans les sections suivantes :
13+15, 68, 74, 27, 28, 67, 85+87, 16 et 32

Article 6.

Le président de l'Université consultera le Conseil d'administration restreint aux professeurs d'universités et personnels assimilés avant d'établir la liste des candidats dont la nomination est proposée.

Résultat du vote : 29 pour,
3 abstentions.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lam FLADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Procédure avancement de grade 2023 au titre de la phase locale

Dans le cadre de la voie normale, les dossiers des enseignants-chercheurs sont d'abord examinés lors d'une phase nationale par leur section CNU. Les candidatures non retenues à la promotion par le CNU sont examinées ensuite lors d'une phase locale dans le cadre d'un contingent attribué chaque année par le ministère.

La procédure qui sollicite le Conseil Académique dans sa formation restreinte (loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, *JORF* n° 0169 du 23 juillet 2013 – Bulletin officiel n° 20 du 14 mai 2015) est présentée ci-après.

Procédure devant le Conseil Académique en formation restreinte

1. Expertise des dossiers

Le conseil académique désigne **deux rapporteurs, d'un rang au moins égal** à celui du candidat :

- Un rapporteur externe à l'établissement qui relève de la section CNU du candidat,
- Un rapporteur issu du vivier interne¹ de rapporteurs de l'établissement et appartenant au groupe disciplinaire CNU dans la mesure du possible.

Les deux rapporteurs sont choisis de telle manière qu'ils n'aient aucun conflit d'intérêt avec le candidat ; chaque rapporteur signe une déclaration de confidentialité et d'impartialité.

Les deux rapporteurs désignés examinent le dossier et rédigent une appréciation sur l'ensemble des volets du métier d'enseignant-chercheur (activités pédagogiques, activités de recherche, activités d'intérêt général) en s'appuyant sur une grille d'évaluation fournie par l'établissement. Cette appréciation porte sur l'ensemble de carrière du candidat et accorde une attention particulière aux réalisations depuis la dernière promotion locale ou nationale.

2. Avis du conseil de la composante

Chaque dossier est examiné par le conseil de la composante réuni en formation restreinte, qui émet un avis circonstancié sur le volet activités pédagogiques et le volet activités d'intérêt général (A : avis très favorable, B : avis favorable et C : avis réservé). Afin d'éclairer cet avis, le conseil restreint de la composante dispose de la grille d'évaluation fournie aux rapporteurs mandatés par le CAC restreint. Concernant le volet activités de recherche, la composante peut, si elle le souhaite, émettre un avis en s'appuyant, par exemple, sur sa commission de la recherche ou en réunissant les directeurs d'unités de son périmètre.

3. Délibération du Conseil Académique en formation restreinte

Les dossiers d'avancement sont expertisés par le CAC restreint à partir des deux rapports rédigés par les experts, des avis du CNU et de l'avis du conseil restreint de la composante.

- Ils sont évalués en séance par corps et par type de promotion : MCF HC, MCF HE, Pr1, PrCE1, PrCE2
- L'examen porte **sur l'ensemble des activités** décrites par les candidats dans leurs rapports d'activités en tenant compte du taux de pression (rapport entre le nombre de candidatures déposées et le nombre d'avancements pouvant être attribués). Une attention particulière est apportée aux réalisations depuis la dernière promotion. Le CAC restreint veille à ce que tous les dossiers pour une même promotion soient analysés de façon homogène.

Lorsqu'un candidat appartient au même laboratoire qu'un membre du CAC restreint ou si ce dernier a été garant de l'HDR ou directeur de thèse, ce dernier est invité à quitter la salle ou à ne pas s'exprimer.

3. Proposition d'avancement de grade

Au regard des expertises fournies par les rapporteurs, des avis du CNU et du conseil restreint de la composante, le CAC restreint délibère et propose l'avancement de grade à partir des éléments saillants du dossier portant sur les différents items (pédagogie, recherche et tâches d'intérêt général).

Une synthèse des avis à destination des candidats est rédigée et transmise aux candidats sous couvert des directeurs de composante.

4. Calendrier de la procédure d'avancement de grade 2023



CALENDRIER 2023



Remarques sur les avis du Conseil Académique en formation restreinte

L'avis motivé émis par le CAC en formation restreinte doit porter sur les activités pédagogiques et les responsabilités collectives de l'enseignant-chercheur. Il est conseillé de ne pas dépasser la longueur d'une rubrique, soit 6000 caractères ou environ 2 pages.

Délibération N°2023-018.

Procédure d'avancement de grade des enseignants-chercheurs

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil approuve la procédure d'avancement de grade des enseignants-chercheurs présentée.

Annexe : Procédure d'avancement de grade 2023 au titre de la phase locale.

Résultat du vote : 25 pour,
 1 contre,
 5 abstentions.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2023-019.

Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 10 mars 2023

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,
Vu l'avis favorable du Comité technique du 2 mars 2023,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs modifié,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (ESRH2127127A) modifié,
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles du 9 février 2023 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu le référentiel d'équivalences horaires des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'Université de Caen Normandie.*

Article 1.

Pour l'année 2023, l'Université prend en compte les lignes directrices de gestion ministérielles modifiées.

Article 2.

La prime individuelle prévue au 3° de l'article 2 du décret n°2021-1895 est organisée pour l'année 2023 dans les conditions ci-dessous :

La prime individuelle pourra bénéficier à 68 enseignants-chercheurs, sans distinction de corps :

- 50% des primes individuelles, soit 34 primes, seront attribuées au titre de l'activité scientifique. Leur montant annuel brut sera de 5 000 €,
- 30% des primes individuelles, soit 20 primes, seront attribuées au titre de l'investissement pédagogique. Leur montant annuel brut sera de 3 600 €,
- 20% des primes individuelles, soit 14 primes, seront attribuées au titre de l'accomplissement de tâches d'intérêt général et au titre de l'ensemble des missions. Leur montant annuel brut sera de 3 600 €.

Les primes individuelles (C3) accordées au titre de l'année 2023 seront attribuées pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre.

Article 3.

Les présentes dispositions valent pour l'année et feront l'objet d'un réexamen par le Comité social d'administration et le Conseil d'administration pour les prochaines campagnes.

Résultat du vote : 29 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le :

17 MARS 2023

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-020.

Diagnostic Développement Durable & Responsabilité Sociétale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil approuve le diagnostic partagé Développement Durable et Responsabilité Sociétale présenté.

Résultat du vote : Unanimité (28 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUL

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**

Délibération N°2023-021.

Dossier d'expertise des travaux de CYCERON

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

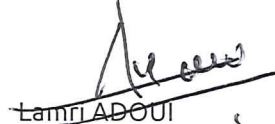
Article 1.

Le conseil approuve le dossier d'expertise des travaux de CYCERON.

Résultat du vote : Unanimité (26 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-022.

Avenant au contrat de sous-location entre le GANIL et l'Université

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil approuve la modification du périmètre de l'acte de sous-location entre le GANIL et l'Université bénéficiant à l'Université pour en extraire une emprise de l'ordre de 67 m² à prendre aux dépens de la parcelle BP 206 et autorise le Président de l'Université à signer toute acte nécessaire à cet avenant.

Résultat du vote : 25 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,



Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-023.

Cession de 2 parcelles à la commune de Vire Normandie

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil approuve la cession des parcelles cadastrées BK 345 et 348 au profit de la commune de Vire Normandie et autorise le Président de l'Université à signer toute acte nécessaire à cette cession.

Résultat du vote : 25 pour,
 1 abstention.

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,



LamrADOU

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-024.

Scission de la copropriété concernant les parkings de la rue Claude Bloch

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

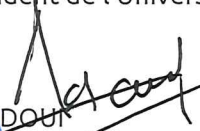
Article 1.

Le conseil approuve la sortie des 40 places de parkings de la rue Claude Bloch et autorise le Président de l'Université à signer les actes de scission de copropriété et modificatif à l'état descriptif de division afférent à la scission de la copropriété.

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamn ADOUR


Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-025.

Convention constitutive modificative n°1 GIP Millénaire Caen 2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil approuve la modification de la convention constitutive du GIP Millénaire Caen 2025.

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération N°2023-026.

Demande d'habilitation de l'offre de formation DU DIU (hors santé) (Suite)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil d'administration approuve l'habilitation de l'offre de formation des DU et DIU (hors secteur santé) proposée.

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Délibération N°2023-027.

Demande d'habilitation du DU Ostéopathie Clinique et Fonctionnelle (UFR
SANTÉ)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil d'administration approuve l'habilitation du DU Ostéopathie Clinique et Fonctionnelle.

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**

Délibération N°2023-028.

Calendrier Universitaire 2023-2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 10 mars 2023

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le calendrier universitaire 2023-2024 unifié.

Annexe : Calendrier universitaire

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le :

17 MARS 2023

Caen le 28 février 2023

Le Président
à
Mesdames et Messieurs les
Directrices et Directeurs de
composantes,
Mesdames et Messieurs les
Directrices et Directeurs
administratifs de composantes

NOS REF. EJ/VJ/2023/01

OBJET : Vote des calendriers universitaires 2023-2024.

Madame, Monsieur, chères et chers collègues,

Ce courrier a pour objectif de préciser la circulaire du 5 janvier dernier et le processus de vote des calendriers universitaires 2023-2024.

Après étude et premiers retours sur la proposition de calendrier unifié, nous avons supprimé la période fixe imposée pour les vacances de printemps, pour lesquelles l'enjeu énergétique est moindre et qui peut être compliquée à gérer compte tenu de la diversité de pratiques et besoins des formations (examens, stages, etc.). Voici donc le nouveau calendrier proposé :

Calendrier universitaire unifié 2023-2024

Vacances d'automne : du lundi 30/10/23 au dimanche 05/11/23

Vacances de fin d'année : du samedi 23/12/23 au dimanche 07/01/24

Vacances d'hiver : du lundi 26/02/24 au dimanche 03/03/24

Vacances de printemps : au choix des composantes

Le principe de ce calendrier 2023-2024 sera voté en CFVU le 1^{er} mars et en CA le 10 mars 2023. En dehors de ces périodes de vacances fixes unifiées que vous devez respecter, vous êtes libres de placer les périodes d'activités de formation, d'examens et d'autres périodes de vacances.

Principes d'élaboration des calendriers universitaires

Dans le cadre de l'organisation pédagogique de l'année universitaire 2023-2024, il vous appartient de proposer, pour les soumettre aux instances centrales de l'Université, le calendrier universitaire pour chaque formation de votre composante (DAEU, L1, L2, BUT, L3, LP, M1, M2, formations d'ingénieur, DFGSM, DFGSP, DFASM, DFASP).

Il vous est demandé d'indiquer, formation par formation, dans le tableau joint, les **périodes d'activités de formation, d'examens et de congés**, en tenant compte du fait que la formation doit s'étaler sur 10 mois consécutifs entre la date de rentrée et la date des examens en raison de l'étalement du versement des bourses sur ces 10 mois. **Les périodes de stages font partie des périodes d'activités de formation et n'ont pas à être précisées dans ce calendrier** qui sera voté

par les instances. Cela permet plus de souplesse et évite de repasser par des votes en cas de modification en cours d'année.

Je souhaite insister auprès de vous sur la **nécessité d'une très bonne coordination** du calendrier de vos formations avec ceux des autres formations avec lesquelles elles pourraient présenter des liens, du fait de mutualisations et de co-accréditations avec d'autres établissements de la ComUE. C'est pourquoi vous veillerez à établir vos propositions de calendrier de manière concertée, non seulement au sein de votre composante, mais aussi avec les autres composantes concernées, afin de prévenir toute difficulté ultérieure de mise en œuvre des formations. **L'organisation des examens** devra, à cet égard, faire l'objet d'une vigilance particulière. A titre d'exemples, il pourra être davantage recouru aux samedis pour placer les épreuves, et les sessions des examens des étudiants inscrits en FOAD pourront être décalées par rapport à celles des étudiants inscrits dans les mêmes formations en présentiel. Je vous rappelle également qu'aucun enseignement ne pouvant être placé sur les **jours fériés**, il convient de planifier vos périodes d'activités de formation en conséquence, en prévoyant, le cas échéant, une à deux journées spécifiques dans vos calendriers permettant de placer les enseignements récurrents ne pouvant être délivrés les jours fériés.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir **vérifier avec attention les dates fournies**, afin d'éviter les multiples erratums en cours d'année.

L'ensemble de ces éléments, dûment vérifiés et approuvés par le conseil de votre composante, doivent être adressés à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante deve.formations@unicaen.fr, formation par formation, sous format électronique et à l'aide du tableau joint,

- **avant le lundi 22 février 2023 pour une présentation à la CFVU du 1^{er} mars 2023 et un vote en CA le 10 mars 2023,**

ou
- **avant le mercredi 12 avril 2023 pour une présentation à la CFVU du 3 mai 2023 et un vote en CA le 12 mai 2023.** Ce vote intervient plus tôt que les années précédentes, afin de nous permettre d'apporter aux usagers toutes les informations utiles concernant la rentrée et l'organisation de cette année dans les meilleurs délais.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour toute question, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs, mes sincères salutations.

Pour le Président de l'université,
La vice-présidente de la CFVU

Elsa JAUBERT

Délibération N°2023-029.

**Dispositifs de soutien dans le cadre du dispositif « oui-si » - Paramétrages
ParcourSup**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 10 mars 2023**

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Article 1.

Le conseil d'administration approuve le dispositif de soutien proposé.

Résultat du vote : Unanimité (25 pour).

Fait à Caen, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université,


Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **17 MARS 2023**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **17 MARS 2023**